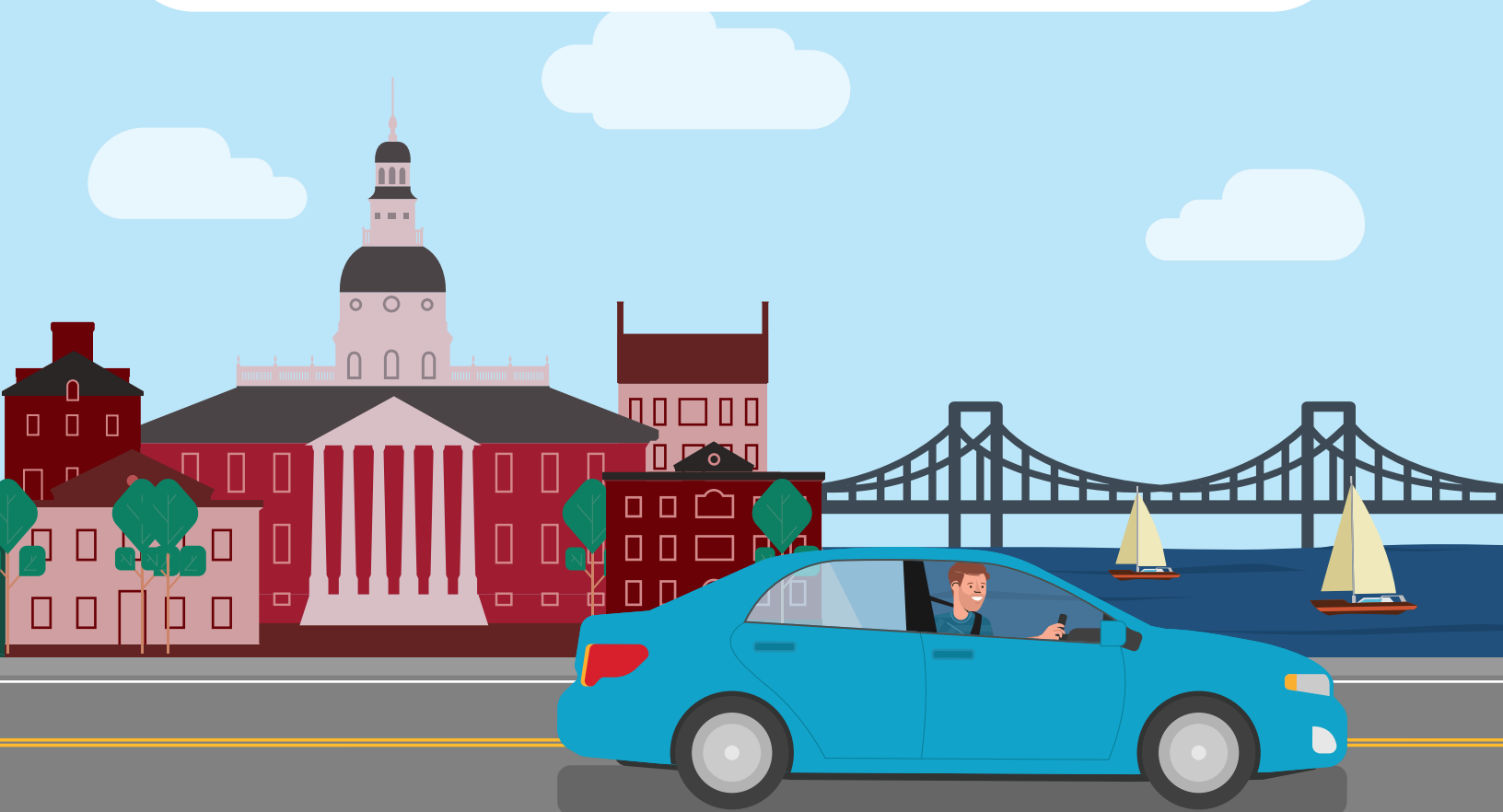


MARYLAND

Manuel du conducteur

MDOT MARYLAND DEPARTMENT OF TRANSPORTATION
MOTOR VEHICLE ADMINISTRATION



Pour plus d'informations, consultez le site :

MVA.Maryland.gov/drivers

6601 Ritchie Highway N.E.
Glen Burnie, MD 21062

410-768-7000

ATS pour les personnes malentendantes : 1-800-492-4575

 MarylandMVA

 MD_MVA

DL-002FR (04_24)

Message de l'administrateur

Cher(e) futur(e) conducteur(trice) :

Vous êtes sur le point d'entreprendre des démarches pour obtenir un permis de conduire du Maryland. C'est une expérience palpitante pour tout nouveau conducteur ! Il est important de se rappeler que la conduite est un privilège et que vous contribuez à assurer la sécurité de tous sur nos routes. Il y a beaucoup de choses importantes à savoir - ce manuel est votre guide.

Soyez le conducteur qui sauve des vies

Sur les routes du Maryland, vous rencontrerez des conducteurs ayant des âges et des niveaux de compétence différents. Mais nous avons tous une chose en commun : la responsabilité que nous avons les uns envers les autres d'être le conducteur qui sauve des vies. Cela signifie qu'il faut veiller à sa propre sécurité et à celle des autres sur la route. En tant que nouveau conducteur, il est très important de :

- Prendre son temps.
- Comprendre le code de la route.
- Écoutez vos professeurs et instructeurs et apprenez d'eux.
- Traiter les autres conducteurs et les passagers avec respect.

Comme toute nouvelle compétence que vous apprenez, vous deviendrez meilleur au volant en acquérant de l'expérience sur des routes différentes, dans des conditions différentes et dans des environnements différents. Par exemple, la conduite par mauvais temps, dans un trafic dense et à différents moments de la journée. A chaque fois que nous prenons le volant, chacun d'entre nous a la responsabilité de :

- Conduire sobrement.
- Être attentif.
- Porter la ceinture de sécurité.
- Respecter les limitations de vitesse.
- Faire attention aux motos.
- Partager la route avec les piétons et les cyclistes.

C'est à vous de faire des choix sûrs au volant. Malheureusement, chaque jour, des milliers de conducteurs décident de conduire distraitemment ou en état d'ébriété, de faire des excès de vitesse ou de se défouler sur les autres usagers de la route. Cela leur fait courir un risque, ainsi qu'aux autres. Nous devons tous veiller les uns sur les autres.

L'administration des véhicules à moteur du département des transports du Maryland (Motor Vehicle Administration - MVA) s'engage à assurer la sécurité des conducteurs. Notre objectif est de parvenir à zéro accident mortel (aucun décès) sur les routes du Maryland, car même une vie perdue est une vie de trop.

Après avoir lu ce manuel, testez votre compréhension du code de la route en passant notre tutoriel de test de conduite en ligne. Il se trouve sur le site Web de la MVA, mva.maryland.gov/drivers.

Nous nous réjouissons de pouvoir vous servir.

Soyez prudent,



Administrateur, MDOT MVA

Table of Contents

Section 1: Exigences relatives aux tests de conduite 7

- A. Dépistage des troubles de la vue7
- B. Test de connaissances.....7
- C. Test d'aptitude à la conduite 8
- D. Conditions médicales à signaler..... 8

Section 2: Conditions et procédure d'obtention du permis 9

- A. Système de permis de conduire progressif pour débutants 9
- B. Permis d'apprentissage 9
- C. Permis de Conduire Provisoire 11
- D. Permis de conduire 11
- E. Cosignataire de la demande de permis pour mineur 12
- F. Annulation du permis de conduire d'un mineur par le cosignataire 12
- G. Permis délivrés à l'étranger 12
- H. L'équité pour tous les clients 13

Section 3: Conduite de base. 15

- A. Conduite défensive 15
- B. Droit de passage..... 15
- C. Comprendre la vitesse des véhicules 16
- D. Distance de suivi..... 17
- E. Distance d'arrêt..... 17
- F. Conduite sur la voie..... 17
- G. Tournant..... 18
- H. Demi-tour..... 18
- I. Passage 18
- J. Règles générales de stationnement 19

Section 4: Panneaux, signaux et marquages de chaussée. 21

- A. Feux de circulation 21
 - Signaux des véhicules 21
 - Signaux de passage pour piétons..... 23
- B. Panneaux de signalisation 24
 - Couleurs & Formes 24
 - Signes réglementaires 25
 - Panneaux d'avertissement..... 26
 - Autres types de panneaux de signalisation 27
- C. Marquage des chaussées..... 28
 - Types de marquages de lignes 28
 - Autres marquages sur la chaussée 29
 - Marquage des chaussées pour piétons et cyclistes..... 29

Section 5: Situations et conditions de conduite 31

- A. Conduite en cas de visibilité réduite 31
- B. Conduite de nuit 32
- C. Conduite dans le brouillard 32
- D. Conduite en cas de mauvais temps 32
- E. Dérapage 34
- F. Aquaplanage 34
- G. Traversées d'autoroutes et de voies ferrées 35
- H. Sécurité dans les zones de travail 35
- I. Cercles de circulation (ronds-points) 36
- J. Conduite sur autoroute et autoroutes à accès limité 37
- K. Cortèges funèbres 37
- L. Véhicules lents 38

Section 6: Comportements dangereux au volant 39

- A. Alcool, drogues et conduite 39
- B. Conduite agressive et violence routière 40
- C. Distraction au volant 41
- D. Conduite en état de somnolence 42

Section 7: Partage de la route 43

- A. Droit de passage pour les piétons 43
- B. Véhicules d'urgence 43
- C. Gros camions et autobus 44
- D. Bus scolaires 45
- E. Motos 45
- F. Bicyclettes 46
- G. Cyclomoteurs et scooters 48
- H. Comprendre les technologies des véhicules 49

Section 8: Accidents et arrêts de circulation 51

- A. Accidents 51
- B. Urgences routières 52
- C. Arrêts de circulation 53
- D. Corridor de sécurité 53

Section 9: Autres restrictions, violations et sanctions 55

- A. Restrictions 55
- B. Test de dépistage de drogues et d'alcool - Consentement implicite 56
- C. Obtention d'une carte d'identité, d'un permis de conduire ou d'un permis d'apprentissage faux ou falsifié 56

- D. Mesures administratives 56
- E. Sanctions 57
- F. Utilisation des places de stationnement pour personnes handicapées, des plaques d'immatriculation et des vignettes 58

Section 10: Autres informations importantes 59

- A. Conditions médicales à signaler à la MVA 59
- B. Conducteur superviseur - Exigences et responsabilités 59
- C. Donneur d'organes 60
- D. S'inscrire pour voter 60
- E. Exigences en matière d'assurance 60
- F. Loi sur le port de la ceinture de sécurité 60
- G. Sièges de sécurité pour enfants 60
- H. Coussins gonflables 61
- I. Freinage avec le système de freinage antiblocage (ABS) 61
- J. Interdiction du port d'écouteurs, de casques et de bouchons d'oreille 61
- K. Stationnement parallèle 62
- L. Stationnement à l'arrêt, stationnement en marche arrière et virage en trois points 62
- M. Règles et conseils pour les cyclistes 62
- N. Véhicules électriques à basse vitesse (Définitions) 63

Rencontrer les conducteurs qui **sauvent des vies** dans le Maryland.



soyez le
conducteur
qui **sauve** des vies

Tout au long du manuel, nos mascottes "Soyez le conducteur" vous parleront des campagnes de sécurité routière du Maryland et vous donneront d'importants conseils de sécurité !

Pour plus d'informations sur la campagne "Soyez le conducteur",
visitez : ZeroDeathsMD.gov.

SECTION 1:

Exigences relatives aux tests de conduite

Vous devez obtenir un permis de conduire avant de pouvoir conduire un véhicule à moteur. Les voitures, les fourgonnettes et les camionnettes sont des exemples de véhicules à moteur. Pour obtenir un permis de conduire, vous devez passer et réussir certains tests. Ces tests sont dénommés "exigences d'obtention de permis". Les conditions d'obtention du permis comprennent :

- Dépistage des troubles de la vue.
- Test de connaissances.
- Test d'aptitude à la conduite.

Certaines personnes doivent remplir d'autres conditions pour prouver qu'elles peuvent conduire en toute sécurité. L'administration des véhicules à moteur du département des transports du Maryland (MVA) vous indiquera si vous devez remplir d'autres conditions.

A. Dépistage des troubles de la vue

Le test de dépistage des troubles de la vue permet d'évaluer votre capacité à voir. La MVA ou votre ophtalmologiste peuvent effectuer le dépistage.

Pour obtenir un permis de conduire, vous devez avoir :

- Une vision binoculaire.
- Une acuité visuelle d'au moins 20/40 pour chaque œil.
- Un champ de vision continu d'au moins 140°.

La MVA ou votre ophtalmologiste peuvent vous expliquer ce que cela signifie. Ils peuvent vous faire savoir si vous remplissez ces conditions.

Si vous avez besoin de lunettes ou de lentilles de contact pour répondre à ces conditions, vous devez toujours les porter lorsque vous conduisez. Votre permis l'indiquera.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Web de la MVA pour les personnes qui ne satisfont pas aux conditions requises en matière de vision.

B. Test de connaissances

Le test de connaissances permet de vérifier si vous avez des connaissances sur :

- Les lois sur les véhicules à moteur.
- Les pratiques de conduite sûre.
- Panneaux de signalisation.

Ce manuel contient toutes les informations sur lesquelles vous serez testé. Vous passez le test de connaissances dans un centre de la MVA. Le test comporte 25 questions. Vous disposerez de 20 minutes pour répondre au test. Voir la section 2.A. si vous avez besoin d'aménagements spéciaux.

Le site Web de la MVA propose un tutoriel de test de conduite en ligne. Le tutoriel contient des questions pratiques qui vous aideront à vous préparer au test de connaissances. **Vous devez également étudier toutes les informations contenues dans ce manuel pour vous aider à réussir le test de connaissances.**

C. Test d'aptitude à la conduite

Le test de conduite permet à la MVA de vérifier que vous avez les compétences nécessaires pour conduire de manière sûre et responsable. Le test comprend la conduite sur des routes publiques et un cours spécial sur le site du test.

Vous devez prendre rendez-vous pour passer le test d'aptitude à la conduite. Pour prendre rendez-vous, vous pouvez :

- Visitez le site mva.maryland.gov et cliquez sur "Make an Appointment", ou
- Appelez le 410-768-7000 ou le 1-800-492-4575 (ATS pour les sourds et les malentendants).

Vous passez le test d'aptitude à la conduite en utilisant un véhicule que vous apportez pour le test. Ce véhicule doit remplir les conditions suivantes pour que vous puissiez l'utiliser pour le test :

- Le véhicule doit avoir des plaques d'immatriculation et une carte grise à jour.
- Vous devez avoir la preuve que le véhicule est assuré.

Le véhicule doit être :

- Sûr à conduire.
- Ne présenter aucune fissure ou autre élément sur le pare-brise qui pourrait nuire à la visibilité.
- Avoir au moins un demi-réservoir d'essence.

Un "conducteur superviseur" doit vous accompagner sur le site du test. La section 10 de ce manuel explique qui sont les conducteurs superviseurs. Seuls vous et la personne qui vous fait passer le test sont autorisés à se trouver dans le véhicule pendant le test. Un interprète agréé par la MVA peut également être présent dans la voiture si vous en avez besoin.

Afin de vous aider à rester en bonne santé et en sécurité, ainsi que les employés de MVA :

- Nous vous encourageons à laisser l'air circuler dans le véhicule pendant le test. Par exemple, en ouvrant les fenêtres. La personne qui vous fait passer le test peut vous suggérer d'autres choses.
- Vous pouvez porter un masque pendant le test si vous le souhaitez.
- Si vous ne vous sentez pas bien, vous devez reporter votre rendez-vous.

D. Conditions médicales à signaler

Vous devez informer la MVA si vous souffrez d'un problème médical qui pourrait affecter votre capacité à conduire. La loi de l'État l'exige. Vous trouverez à la section 10 la liste des problèmes de santé que vous devez déclarer et le moment où vous devez le faire.

SECTION 2:

Conditions et procédure d'obtention du permis

Cette section explique ce que vous devez faire pour obtenir un permis de conduire dans le Maryland. Les informations sont destinées aux personnes qui souhaitent obtenir un permis de conduire "non commercial". Le permis de conduire non commercial vous permet de conduire des véhicules ordinaires tels que des voitures, des camionnettes et des fourgonnettes. Il est également appelé permis de conduire de classe C.

Pour entamer la procédure, vous devez prendre rendez-vous pour visiter les locaux de MVA. Lors de l'inscription, vous devez apporter :

Un document (acte) qui prouve votre âge. Votre nom complet doit y figurer. Il s'agit par exemple de votre acte de naissance ou de votre passeport.

- Un document prouvant votre statut légal (pour toute personne née en dehors des États-Unis). Votre numéro de sécurité sociale (SSN) ou la preuve que vous n'avez pas droit à un SSN.
- Deux documents prouvant que vous résidez dans le Maryland.

Vous devez apporter les documents originaux ou des copies certifiées par l'organisme qui vous les a fournis. La MVA n'accepte pas les photocopies, les copies notariées ou les documents dont les informations ont été modifiées ou effacées.

Veuillez consulter notre site Web pour obtenir une liste complète des documents acceptés par la MVA.

A. Système de permis de conduire progressif pour débutants

La procédure d'obtention d'un permis de conduire non commercial s'appelle le Système de permis de conduire progressif pour débutants (GLS). Vous passez par la procédure du GLS si vous n'avez jamais eu de permis de conduire auparavant. Il s'applique aux personnes de tous âges qui peuvent demander un permis de conduire. Vous commencez par obtenir un **Permis d'Apprentissage**, puis un **Permis Provisoire**. Ces étapes vous permettent d'acquérir de l'expérience de conduite avant de passer le **Permis de Conduire**. Poursuivez votre lecture pour en savoir plus.

B. Permis d'apprentissage

Si vous n'avez jamais eu de permis de conduire non commercial, vous devez obtenir un permis d'apprentissage de type 1. Le permis dure jusqu'à 2 ans. Vous devez passer un test de dépistage des troubles de la vue et un test de connaissances pour obtenir le permis.

Si vous êtes déjà titulaire d'un permis de conduire et que vous souhaitez changer de catégorie de permis de conduire, vous devez demander un permis d'apprentissage de type 2. Vous devez être âgé d'au moins 16 ans et 6 mois. Le permis d'apprentissage de type 2 a une durée maximale de 180 jours. Vous pouvez passer le test de conduite pour un permis complet dès que vous avez obtenu ce permis pendant au moins 14 jours.

La durée pendant laquelle vous devez être titulaire d'un permis d'apprentissage avant de pouvoir obtenir un permis provisoire dépend de votre âge. Les personnes qui demandent un permis sont appelées "demandeurs."

Les demandeurs âgés de moins de 25 ans :

- Doivent être âgé d'au moins 15 ans et 9 mois.
- Si vous avez moins de 18 ans, votre parent ou tuteur légal doit cosigner la demande.
- Si vous avez moins de 16 ans, vous devez fournir un formulaire d'attestation d'assiduité scolaire pour le permis d'élève dûment rempli.

Pendant que vous êtes en possession de votre permis d'apprentissage, vous devez :

- Compléter le programme d'éducation routière du Maryland. Il aide les nouveaux conducteurs à acquérir les informations et les compétences nécessaires à la conduite d'un véhicule à moteur. Le site Web de la MVA dresse la liste des écoles de conduite agréées pour enseigner ce programme. **ET**
- S'exercer à la conduite pendant au moins 60 heures avec un conducteur superviseur. C'est ce qu'on appelle les heures de pratique. Au moins 10 heures de pratique doivent avoir lieu pendant la période commençant 30 minutes avant le coucher du soleil et se terminant 30 minutes après le lever du soleil. **ET**
- Tenir un journal des pratiques et des compétences pour enregistrer vos heures de pratique. Vous pouvez trouver le journal des pratiques et des compétences sur le site Web de la MVA.

Candidats âgés de 25 ans et plus :

Pendant que vous êtes en possession de votre permis d'apprentissage, vous devez :

- Compléter le programme d'éducation routière du Maryland. **ET**
- Effectuer au moins 14 heures de pratique avec un conducteur superviseur. Au moins 3 heures de pratique doivent avoir lieu pendant la période commençant 30 minutes avant le coucher du soleil et se terminant 30 minutes après le lever du soleil. **ET**
- Tenir un journal des pratiques et des compétences pour enregistrer vos heures de pratique. Le journal des pratiques et des compétences est disponible sur le site Web de la MVA.

Vous devez être en possession de votre permis pendant au moins 45 jours avant de pouvoir obtenir un permis provisoire.

Violations

Dans certains cas, vous devez être en possession de votre permis plus longtemps avant de pouvoir bénéficier d'un Permis Provisoire :

- À tout âge, si vous avez été condamné à une peine de Probation Avant Jugement (PBJ) pour une violation du code de la route, vous devez être titulaire du Permis d'Apprentissage pendant au moins 9 mois après la date la plus récente à laquelle vous avez été condamné à une peine de Probation Avant Jugement (PBJ) pour une violation du code de la route. Il en va de même si vous avez été suspendu pour quelque raison que ce soit. Vous devez satisfaire aux autres exigences du GLS décrites ci-dessus avant de pouvoir passer un test de conduite.

-
- Si vous avez moins de 18 ans, vous devez être titulaire du Permis pendant au moins 9 mois sans infraction avant de pouvoir bénéficier d'un Permis Provisoire.
 - Si vous avez 18 ans et que vous êtes titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires ou d'un GED, ou si vous avez entre 19 et 24 ans, vous devez être titulaire du Permis pendant au moins 3 mois sans infraction avant de pouvoir bénéficier d'un Permis Provisoire

C. Permis de Conduire Provisoire

Le Permis de Conduire Provisoire est délivré aux nouveaux conducteurs qui n'ont jamais eu de permis de conduire. Il vous permet de conduire sans surveillance mais avec des restrictions. Les restrictions concernent notamment l'interdiction de transporter des passagers et de conduire la nuit. Vous êtes titulaire d'un Permis de Conduire Provisoire depuis au moins 18 mois avant d'être éligible pour un Permis de Conduire normal.

Si vous souhaitez passer d'un Permis d'Apprentissage à un Permis Provisoire, vous devez :

- Avoir suivi avec succès un programme de formation à la conduite automobile approuvé par le Maryland.
- Avoir un Permis d'Apprentissage valide et non expiré.
- Être titulaire d'un Permis d'Apprentissage sans violation pendant la période de temps décrite ci-dessus.

- Ne pas avoir été condamné pour une violation du code de la route ou avoir bénéficié d'une mise à l'épreuve avant jugement pour une violation du code de la route au cours de la période décrite ci-dessus.
- Soumettre un journal des Pratiques et des Compétences dûment rempli et signé. Ce document doit indiquer que vous avez effectué au moins 60 heures de conduite avec un conducteur superviseur (14 si vous avez 25 ans ou plus).
- Réussir le test d'aptitude à la conduite.

D. Permis de conduire

Le Permis de Conduire est la dernière étape du système de Permis de Conduire Progressif.

Pour obtenir un Permis de Conduire, vous devez :

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être titulaire d'un Permis Provisoire depuis au moins 18 mois.
- Ne pas avoir été condamné pour une violation du code de la route ou avoir bénéficié d'une mise à l'épreuve avant jugement pour une violation du code de la route au cours des 18 derniers mois.

Lorsque vous aurez rempli toutes ces conditions, la MVA transformera automatiquement votre Permis Provisoire en Permis de Conduire. Une carte indiquant le changement vous sera envoyée par courrier. Vous devez porter la carte avec votre Permis Provisoire.

E. Cosignataire de la demande de permis pour mineur

Si vous avez moins de 18 ans, vous êtes mineur. Les mineurs doivent faire cosigner leur demande par un parent ou un tuteur légal. Cela signifie que vous la signez tous les deux. Vous devez fournir la preuve qu'il s'agit de votre parent ou de votre tuteur. Voici quelques exemples de preuves :

- Un acte de naissance original ou certifié portant le nom de votre parent, ou
- Documents judiciaires attestant de la tutelle légale.

Si vous êtes marié(e) et que votre époux(se) est âgé(e) de 18 ans ou plus, il (elle) peut être cosignataire. Vous devez fournir la preuve que vous êtes marié(e).

Si vous n'avez pas de parent, de tuteur légal ou de conjoint, un adulte responsable peut être cosignataire si vous avez moins de 18 ans. Un employeur adulte en est un exemple. Dans ce cas, vous devrez fournir des preuves telles que l'acte de décès de vos parents ou une preuve d'émancipation. L'émancipation signifie qu'un tribunal a décidé qu'un mineur n'est plus sous le contrôle de ses parents.

F. Annulation du permis de conduire d'un mineur par le cosignataire

Le cosignataire peut annuler le permis d'un mineur en soumettant une demande écrite à la division d'adjudication administrative de la MVA (MVA's Administrative Adjudication Division). Votre permis reste annulé jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 18 ans, à moins qu'un cosignataire ne cosigne une nouvelle demande pour vous. Ils doivent remplir les conditions décrites ci-dessus.

G. Permis délivrés à l'étranger

Si vous êtes titulaire d'un permis délivré par un autre pays, vous devez réussir les étapes suivantes pour obtenir un permis dans le Maryland :

- Dépistage des troubles de la vue.
- Test de connaissances.
- Test d'aptitude à la conduite.
- Un programme d'éducation sur l'alcool et les drogues d'une durée de trois heures approuvé par la MVA. Vous en trouverez la liste de ces programmes sur le site Web de la MVA.

Si votre permis de conduire d'un autre pays n'est pas en anglais, vous devez également :

- Être titulaire d'un permis international, ou
- Faire traduire votre permis en anglais.

Les traductions de documents doivent être préparées par (et sur papier à en-tête de) :

- Un traducteur agréé par la MVA ou un traducteur judiciaire, OU
- L'ambassade du pays d'origine.

Ces documents doivent contenir les éléments suivants :

- Nom dactylographié/imprimé du traducteur, ET
- Numéro de téléphone, ET
- Signature du traducteur.

H. L'équité pour tous les clients

Pour les clients parlant une langue étrangère

La MVA propose plusieurs documents et tests dans d'autres langues pour les clients qui en ont besoin.

Si vous avez des difficultés à communiquer en anglais, vous pouvez bénéficier des services d'un interprète lors de votre visite à la MVA, en particulier lors du test de connaissances ou du test de conduite. Si nous proposons le test de connaissances dans la langue que vous parlez, vous devez le passer au moins 5 fois avant de faire appel à un interprète. Vous trouverez une liste d'interprètes agréés sur notre site Web.

NOTE : La MVA ne facture pas de frais pour l'utilisation d'un interprète. Cependant, vous devrez payer l'interprète pour ses services.

Si vous avez recours à un interprète et/ou à un traducteur lors de votre visite à la MVA, celui-ci doit présenter une carte d'identité avec photo en cours de validité (permis de conduire ou carte d'identité) avant de fournir des services d'interprétation et/ou de traduction sur place.

Le personnel de la MVA confirmera que l'interprète/traducteur figure sur notre liste approuvée.

NOTE : Les interprètes qui fournissent des services pour les tests de connaissances/compétences ne peuvent pas fournir d'autres services au client concerné par ces tests. Par exemple, ils ne peuvent pas certifier la résidence, exercer l'activité d'une auto-école ou délivrer des contrats de location.

Pour les clients handicapés

La MVA propose des aménagements à ses clients handicapés qui passent les tests des connaissances et des aptitudes à la conduite. Il s'agit notamment du :

- Temps supplémentaire pour passer les tests.
- Soutien en langue des signes (langue des signes américaine et interprètes sourds certifiés)
- Tests oraux.
- Lecteurs d'écran.
- Écouteurs.
- Aides visuelles.

MVA fournit des aménagements en fonction des besoins de chaque personne. Veuillez contacter le service clientèle via : feedback.mva.maryland.gov

Carte de divulgation de la déficience intellectuelle

Si vous souffrez d'une déficience intellectuelle, vous pouvez choisir de porter sur votre permis une carte de divulgation de la déficience intellectuelle. Il s'agit d'une carte bleue de la taille d'un permis de conduire. Elle comprend un espace pour fournir des détails sur votre handicap, la meilleure façon de communiquer avec vous et d'autres informations que vous pourriez vouloir partager avec les forces de l'ordre.

Le port de la carte de divulgation de la déficience intellectuelle est volontaire - c'est vous qui décidez si vous voulez en avoir une. Vous ou votre parent ou tuteur pouvez obtenir une carte en vous rendant au bureau d'information dans tous les locaux de la MVA. La MVA ne vous demandera PAS de fournir des informations ou des documents sur votre handicap pour obtenir cette carte.

Avant de conduire :

- Vous et votre véhicule devez être en bonne condition pour conduire.
- Vous devez être en possession d'un Permis d'Apprentissage ou d'un permis de conduire en cours de validité, ainsi que de la carte grise du véhicule.
- Vous devez régler votre siège et vos rétroviseurs, et
- Vous devez vous assurer que vous et tous les passagers portent une ceinture de sécurité.

A. Conduite défensive

Une règle de base de la conduite est qu'à tout moment, le conducteur doit contrôler le véhicule pour éviter un accident. Lorsque vous conduisez un véhicule à moteur, vous êtes tenu de l'utiliser en toute sécurité. Vous réduirez ainsi les risques pour vous, vos passagers et les autres usagers de la route.

Recherche visuelle/sensibilisation du conducteur

Vous devez prendre des décisions constantes pour être un conducteur sûr. Pour ce faire, vous devez savoir à tout moment ce qui se passe autour de votre véhicule. L'observation constante de votre environnement vous permet de détecter les problèmes qui pourraient vous amener à changer de vitesse ou de voie. Il s'agit de surveiller l'avant, les côtés et l'arrière de votre véhicule.

En anticipant et en étant prêt à changer de vitesse ou de voie, vous pouvez conduire de manière plus sûre et avoir le temps d'identifier les risques. C'est ce qu'on appelle la conduite défensive.

Gestion des risques

La conduite d'un véhicule à moteur est une activité à risque. Considérez les étapes suivantes pour gérer les risques et être un conducteur sûr et responsable :

- Ajustez votre vitesse, votre position et votre direction pour répondre aux conditions de la route.
- Garder le contrôle de votre véhicule.
- Augmenter le temps dont vous disposez pour réagir à ce qui se passe autour de vous.
- Faites savoir aux autres conducteurs ce que vous comptez faire en utilisant les clignotants, etc.
- Maintenez une distance de sécurité entre votre véhicule et les autres usagers de la route.
- Ne présumez pas que les autres conducteurs feront ce qu'ils sont censés faire.
- Soyez toujours prudent.

B. Droit de passage

Les droits de passage contribuent à la sécurité de tous les usagers de la route. Ces règles précisent quand vous devez "céder le passage" aux autres. Céder la priorité signifie laisser les autres véhicules, les cyclistes ou les piétons passer devant vous ou traverser la route devant vous. Il s'agit de les laisser partir en premier.

Bien que les règles précisent qui doit céder le passage dans différentes situations, ne pensez jamais que vous avez automatiquement le droit de passage (le droit de passer en premier). Vous devez toujours tenir compte de la situation et des circonstances.

Vous devez céder le passage à :

- Le conducteur qui se trouve à une intersection ou qui arrive avant vous.
- Le conducteur à votre droite, si vous arrivez tous les deux en même temps à une intersection.
- Le conducteur à votre droite à une intersection à quatre voies avec des panneaux Stop.
- Les piétons, les cyclistes et les autres conducteurs qui se trouvent encore dans une intersection.
- Le conducteur déjà présent sur la route lorsque vous vous arrêtez à une intersection en "T".
- Les autres conducteurs, si vous approchez d'une intersection avec un panneau de céder le passage face à vous.
- Les conducteurs se trouvant sur la voie de circulation opposée, lorsque vous tournez à gauche. La voie de circulation opposée est celle où circulent les véhicules en sens inverse.
- Les conducteurs qui circulent sur une route à partir d'une allée ou d'un chemin privé.
- Les conducteurs déjà engagés sur une autoroute, si vous vous trouvez sur la rampe d'entrée ou d'accélération.

C. Comprendre la vitesse des véhicules

Les panneaux placés tout au long de la route indiquent la limitation de vitesse. La limite de vitesse affichée est la vitesse maximale autorisée sur une route dans des conditions idéales (parfaites). Vous ne devez pas rouler plus vite que la limite de vitesse. Il est de votre responsabilité de toujours conduire à une vitesse sûre.

Il est plus sûr de rouler à la même vitesse que la plupart des véhicules, jusqu'à la vitesse maximale autorisée. Rouler à une vitesse inférieure à celle du reste du trafic incite les autres véhicules à vous dépasser constamment. Cela augmente les risques d'accident.

Excès de vitesse

Le dépassement de la vitesse autorisée est l'une des causes les plus fréquentes d'accidents de la route. La vitesse excessive ne permet pas de gagner du temps et conduit souvent à des décisions qui mettent les gens en danger. Le dépassement de la limite de vitesse a des effets graves et souvent désastreux, car il :

- Réduit votre capacité à négocier les virages et à contourner les obstacles sur la route.
- Met plus de temps à arrêter le véhicule.
- Diminue votre capacité à reconnaître un danger ou une situation dangereuse et à y réagir.
- Augmente le risque d'accident car les autres véhicules, les cyclistes et les piétons peuvent ne pas être en mesure d'évaluer votre distance avec précision.
- Augmente la force et l'impact d'un accident, ce qui risque d'entraîner des blessures graves et des décès.



Vous êtes responsable du contrôle de votre véhicule afin d'éviter un accident.

Vitesse adaptée aux conditions

Vous devez reconnaître et adapter votre vitesse aux conditions défavorables (mauvaises). La loi sur les véhicules du Maryland exige que vous conduisiez à une vitesse raisonnable et que vous soyez conscient des dangers existants et potentiels. Vous pouvez rouler plus lentement que la limite de vitesse affichée, en fonction de l'état de la route, mais il est illégal de rouler plus vite que la limite de vitesse affichée.

Vous devez réduire votre vitesse dans les conditions suivantes pour rester en sécurité :

- Courbes ou collines prononcées - où il est difficile de voir.
- Routes glissantes.
- Les routes où il peut y avoir des piétons ou des animaux.
- Centres commerciaux, parkings et centres-villes.
- Circulation intense.
- Ponts et tunnels étroits.
- Gares de péage.
- Écoles, terrains de jeux et rues résidentielles.
- Passages à niveau. C'est le moment où la voie ferrée est au même niveau que la route.

D. Distance de suivi

Gardez toujours une distance de sécurité entre votre véhicule et celui qui vous précède. La plupart des accidents par l'arrière sont dus au fait que l'on suit de trop près. La MVA recommande une distance de suivi minimale de 3 à 4 secondes dans des conditions de conduite idéales. Cela signifie qu'il faut 3 à 4 secondes pour atteindre le même point de référence

que la voiture qui vous précède. Un point de référence est un objet situé en avant, comme un pont, un viaduc, un panneau ou une borne kilométrique. Choisissez un point de référence pour déterminer si vous suivez à une distance sûre. Lorsque la voiture qui vous précède passe devant cet objet, commencez à compter 1 mille, 2 mille, 3 mille, etc. Si vous atteignez 3 mille ou plus avant que votre voiture n'atteigne l'objet, vous avez au moins 3 secondes de retard sur la voiture qui vous précède et vous voyagez à une distance sûre.

Lorsque vous suivez des véhicules qui s'arrêtent souvent (bus, camionnettes de livraison), vous devez augmenter la distance entre votre véhicule et celui qui vous précède à quatre ou cinq secondes, et peut-être plus si nécessaire.

E. Distance d'arrêt

La distance nécessaire pour arrêter votre véhicule est importante pour vous aider à choisir une vitesse de conduite sûre. La distance d'arrêt dépend de plusieurs facteurs, notamment :

- Le temps qu'il vous faut pour vous rendre compte qu'il y a une situation dangereuse.
- Le type et l'état de la route.
- L'état des bandes de roulement de vos pneus.
- L'état des freins de votre véhicule.

F. Conduite sur la voie

Vous devez conduire votre véhicule sur une seule voie. Ne changez pas de voie avant d'avoir déterminé que vous pouvez le faire en toute sécurité. Vous ne devez pas franchir les lignes de démarcation ni changer de voie lorsque vous vous trouvez dans une intersection.

En règle générale, vous devez garder votre véhicule à droite du centre de la route, sauf si :

- Vous dépassez un autre véhicule allant dans la même direction,
- Il y a un panneau de signalisation ou un signal indiquant qu'il est possible de le faire, ou si
- Il y a un obstacle qui vous oblige à changer de position en toute sécurité.

G. Tournant

Lorsque vous tournez vous devez :

- Rechercher les panneaux et les signaux qui indiquent quand vous pouvez tourner.
- Planifier son virage avant d'atteindre le point d'inflexion.
- Activer votre clignotant avant d'arriver au virage pour indiquer aux autres conducteurs ce que vous avez l'intention de faire.
- Regarder devant, derrière et des deux côtés de son véhicule pour s'assurer que l'on peut tourner en toute sécurité.
- Ajuster sa vitesse en fonction du virage.

H. Demi-tour

Les demi-tours peuvent être extrêmement dangereux et ne sont pas légaux partout. Si vous devez faire demi-tour, vérifiez d'abord si les demi-tours sont autorisés. Si c'est le cas, mettez votre clignotant gauche, arrêtez-vous et cédez le passage aux véhicules qui viennent vers vous. Lorsque la voie est libre, tournez sur la voie extérieure ou droite en sens inverse.

I. Passage

Lorsque le dépassement d'autres véhicules est autorisé, vous devez :

- Estimer le temps et l'espace nécessaires pour dépasser et être sûr de pouvoir dépasser sans gêner un autre véhicule.
- Utiliser votre clignotant avant de dépasser pour que les conducteurs autour de vous sachent ce que vous avez l'intention de faire.
- Laisser suffisamment d'espace et contourner l'autre véhicule à une distance sûre.
- Voir les deux phares du véhicule dépassé dans votre rétroviseur avant de retourner dans la voie d'où vous venez.

En règle générale, vous devez dépasser l'autre véhicule par la gauche. Toutefois, il est possible de dépasser par la droite si l'on peut le faire en toute sécurité, si l'on reste sur la route et si l'on a le droit d'utiliser le côté droit de la route :

- L'autre véhicule s'apprête à tourner à gauche.
- Vous êtes sur une route dégagée avec deux voies ou plus circulant dans la même direction. Sans obstacle signifie qu'il n'y a pas de bande médiane, de panneaux ou d'autres choses sur le chemin.
- Vous vous trouvez sur une route à sens unique dégagée, à deux voies ou plus.

Lorsqu'un autre véhicule vous dépasse, vous devez lui céder le passage et ne pas augmenter votre vitesse.

Vous ne pouvez pas passer :

- Lorsque vous vous trouvez dans une zone de dépassement interdit.
- Lorsque la ligne jaune continue au milieu de la route se trouve de votre côté.
- Là où il y a des lignes jaunes doubles pleines.
- Lorsque le dépassement nuit à la sécurité des autres véhicules.
- Lorsque vous approchez du sommet d'une colline ou d'un virage et que vous ne voyez pas clairement devant vous.
- Lorsque votre vue est obstruée à moins de 100 pieds d'un pont, d'une route surélevée ou d'un tunnel.
- Lors de la traversée ou à moins de 100 pieds d'une intersection ou d'un passage à niveau.
- Sur le bas-côté, soit à droite, soit à gauche.

J. Règles générales de stationnement

Il vous incombe de veiller à ce que votre véhicule ne constitue pas un danger lorsqu'il est garé. Cela signifie que cela ne cause pas de tort à personne. Vous devez toujours :

- Se garer dans des zones clairement destinées au stationnement.
- Lorsque vous vous gariez le long d'une route, stationnez votre véhicule le plus loin possible de la circulation. S'il y a une bordure de trottoir, gariez-vous le plus près possible de celle-ci.
- Tirez le frein à main lorsque vous vous gariez.
- Mettez le véhicule en vitesse s'il s'agit d'une boîte de vitesses manuelle ou en position "parking" s'il s'agit d'une boîte de vitesses automatique.
- Vérifiez vos rétroviseurs et la circulation avant d'ouvrir la porte. Fermez la porte dès que possible après être sorti.
- Prenez vos clés de voiture avec vous. C'est une bonne habitude de verrouiller les portes lorsque vous quittez votre véhicule.



Dans les zones où vous voyez des panneaux "restez à droite", conduisez sur la ou les voies de droite, sauf si vous dépassez un véhicule.

Tout le monde doit respecter les dispositifs de contrôle de la circulation. Les dispositifs de contrôle de la circulation sont des feux de circulation, des panneaux et des marquages de chaussée (lignes sur la route) qui régulent, avertissent et guident la circulation. Le non-respect des dispositifs de contrôle de la circulation est une cause majeure d'accidents.

Le seul cas où vous ne devez pas respecter tous les dispositifs de contrôle de la circulation est celui où l'un des dispositifs suivants vous demande de faire quelque chose de différent :

- Un officier de police ou un autre membre du personnel d'urgence.
- Un brigadier scolaire en uniforme dirigeant la circulation près d'une école.

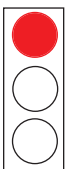
Lorsque vous arrivez à une intersection, vous ne pouvez pas traverser une propriété privée ou quitter la route pour éviter d'obéir à un dispositif de contrôle de la circulation.

Lorsqu'un feu de circulation ne fonctionne pas :

- Vous devez vous arrêter à une ligne d'arrêt clairement indiquée. Une ligne d'arrêt est une large ligne blanche peinte en travers de la route qui indique l'endroit où vous devez vous arrêter à une intersection.
- S'il n'y a pas de ligne d'arrêt clairement marquée, vous devez vous arrêter avant de vous engager dans un passage pour piétons.
- S'il n'y a pas de ligne d'arrêt ou de passage piéton clairement indiqué, vous devez vous arrêter avant de vous engager dans l'intersection.
- Vous devez céder le passage aux véhicules et aux piétons qui se trouvent dans l'intersection et rester arrêté jusqu'à ce que vous puissiez vous engager et continuer à traverser l'intersection en toute sécurité.

A. Feux de circulation

Signaux des véhicules



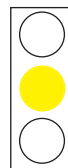
1. Signal rouge fixe

S'arrêter complètement à la ligne d'arrêt. S'il n'y a pas de ligne d'arrêt, arrêtez-vous avant le passage pour piétons et avant de vous engager dans l'intersection. Restez arrêté tant que le signal est rouge.

À moins qu'un panneau n'interdise de tourner au rouge, vous pouvez, dès l'arrêt complet de votre véhicule :

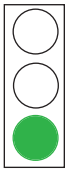
- Tourner à droite, ou
- Tourner à gauche d'une rue à sens unique vers une autre rue à sens unique.

Lorsque vous tournez au rouge, vous devez céder le passage aux piétons et à tous les autres véhicules.



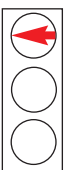
2. Signal jaune fixe

Cela signifie que le signal passe du vert au rouge. Cela vous donne le temps de vous arrêter en toute sécurité. Il donne également aux véhicules déjà engagés dans l'intersection le temps de la franchir avant que le signal ne passe au rouge. Si vous êtes trop près de l'intersection pour vous arrêter en toute sécurité, continuez prudemment à traverser l'intersection.



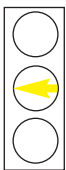
3. Signal vert fixe

Procédez avec prudence après avoir vérifié qu'aucun autre véhicule ne se trouve dans l'intersection. Cela signifie qu'il faut être prudent et attentif. Lorsque vous pouvez avancer en toute sécurité, vous pouvez vous engager dans l'intersection pour aller tout droit ou tourner, à moins qu'un panneau ou un autre signal ne l'interdise. Vous devez céder le passage aux piétons et aux véhicules qui se trouvent déjà dans l'intersection.



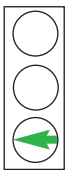
4. Signal de flèche rouge fixe

Si vous voulez aller dans la direction indiquée par la flèche, arrêtez-vous complètement avant d'atteindre la ligne d'arrêt, le passage piéton ou l'intersection. Restez à l'arrêt tant que le signal fléché est rouge.



5. Signal de flèche jaune fixe

Cela signifie que l'autorisation de tourner dans le sens de la flèche prend fin. Il convient de ralentir et de procéder avec prudence.



6. Signal de flèche verte fixe

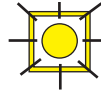
Procédez avec prudence dans la direction indiquée par la flèche. N'oubliez pas que vous devez céder le passage à tous les piétons et à tous les véhicules qui se trouvent déjà dans l'intersection.



7. Signal de feu rouge clignotant

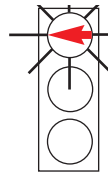
S'arrêter complètement à la ligne d'arrêt. S'il n'y a pas de ligne d'arrêt, arrêtez-vous avant le passage pour piétons et avant de vous engager dans l'intersection. Céder le passage à tous les autres véhicules et aux piétons. Poursuivre lorsque la voie est libre.

Si un signal rouge clignotant se trouve à un passage à niveau, vous devez vous arrêter complètement, même si vous ne voyez pas de train. Poursuivre lorsque la voie est libre.



8. Signal jaune clignotant

Vous devez ralentir et faire preuve de prudence.



9. Signal de flèche rouge clignotant

S'arrêter complètement avant d'atteindre la ligne d'arrêt, le passage piéton ou l'intersection. Céder le passage à tous les autres véhicules et aux piétons. Lorsque la voie est libre, suivre le sens de la flèche.

10. Signaux d'utilisation des voies

Sur certaines routes, la circulation dans certaines voies peut se faire dans un sens à certaines heures de la journée, et dans l'autre sens à d'autres heures. Cela dépend de l'intensité de la circulation à différents moments de la journée. C'est ce qu'on appelle les voies réversibles. Les signaux d'utilisation des voies vous indiquent dans quelle direction vous pouvez aller. Les voies et leurs directions peuvent être signalées par des panneaux, des signaux et des marquages.



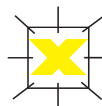
Vous ne devez jamais rouler dans une voie sous un signal rouge "X".



Vous pouvez rouler dans une voie sous un signal de flèche verte.



Un signal "X" jaune fixe signifie que vous devez quitter la voie dès que vous le pouvez en toute sécurité.



Un signal jaune clignotant "X" ou des flèches de virage à gauche dans les deux sens signifient que vous pouvez utiliser la voie pour tourner à gauche. Vous partagerez probablement la voie avec des véhicules tournant à gauche et venant de la direction opposée.



Signaux de passage pour piétons

Un signal de passage pour piétons arrête la circulation pour que les piétons puissent traverser la route en toute sécurité. Les piétons utilisent le signal en appuyant sur un bouton situé sur un poteau au bord de la route. Il indique aux conducteurs de s'arrêter et aux piétons de traverser. Vous trouverez ci-dessous les signaux que les piétons et les conducteurs voient.

Piétons:

Voir ceci



Faire ceci

Stop. Appuyez sur le bouton pour traverser.



Attendez !



Continuez à attendre.



Regardez dans les deux sens. Commencez à traverser après l'arrêt de la circulation.



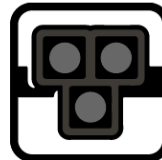
Ne commencez pas. Terminez la traversée si vous l'avez commencée.



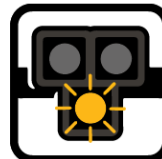
Stop. La circulation a commencé.

Conducteurs:

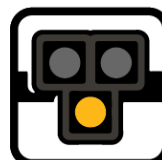
Voir ceci



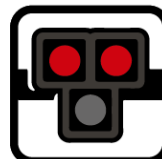
Allez-y.



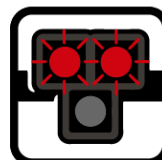
Signal jaune clignotant. Ralentissez.



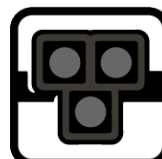
Jaune continu. Soyez prêt(e) à vous arrêter.



Rouge continu. Arrêt !



Rouge clignotant. Arrêt. Procédez avec prudence.



Procédez avec prudence.

B. Panneaux de signalisation

Couleurs & Formes

Les panneaux de signalisation utilisent des symboles et des mots pour communiquer des informations. Vous devez être en mesure d'identifier rapidement les panneaux de signalisation grâce à leur forme et à leur couleur, ainsi qu'aux mots, chiffres ou symboles qui y figurent. La couleur de fond principale d'un panneau de signalisation peut rapidement vous indiquer le type d'informations qu'il contient.



Rouge - Stop, cédez le passage, n'entrez pas, ou sens interdit.



Jaune - Avertissement général de ce qui vous attend.



Blanc - Limitation de vitesse, garder la droite, et quelques panneaux de guidage.



Orange - Avertissement de zone de travail pour la construction et l'entretien.



Vert - Destinations, distances et itinéraires.



Bleu - Services tels que la nourriture, le gaz et la signalisation des aires de repos.



Marron - Zones de loisirs et d'intérêt culturel.



Jaune-vert fluorescent - Signaux pour les écoles, les piétons et les cyclistes.



Rose fluorescent - Incidents de circulation d'urgence.



Noir - Panneaux à sens unique et panneaux à messages variables.



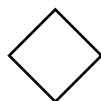
Octogone : Stop

La forme octogonale (à huit côtés) est toujours synonyme de stop. Vous devez vous arrêter complètement.



Triangle : Céder

Ralentir et, si nécessaire, s'arrêter pour laisser la priorité aux autres véhicules et aux piétons.



Diamant : Avertissement

Ces panneaux vous avertissent de conditions particulières ou de dangers. Il se peut que vous deviez ralentir, soyez donc prêt à prendre les mesures qui s'imposent.



Fanion : Dépassement interdit

Marque le début d'une zone de non-dépassement. Ne dépassez pas les autres véhicules.



Rectangle : Réglementation ou guide

Les panneaux verticaux donnent généralement des instructions ou indiquent le code de la route. Les panneaux horizontaux donnent généralement des indications ou des informations.



Pentagone : Zone scolaire et passage pour écoliers

Le pentagone (cinq côtés) signale les zones scolaires et marque les passages à niveau où les écoliers traversent la route.



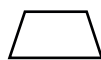
Rond : Avertissement ferroviaire

Utilisé pour avertir de la présence d'un passage à niveau.



Croix de chemin : Passage à niveau autoroutier-ferroviaire

Identifie l'emplacement d'un passage à niveau.



Trapèze

Zones de loisirs et d'intérêt culturel ainsi que les itinéraires des forêts nationales.

Ces panneaux concernent le code de la route. Vous devez leur obéir.



1. Panneau à 8 faces, lettres blanches sur fond rouge

Le panneau stop est le seul panneau à 8 côtés que vous verrez sur la route. Lorsque vous arrivez à un panneau stop :

- Vous devez vous arrêter complètement à la ligne d'arrêt.
- S'il n'y a pas de ligne d'arrêt, il faut s'arrêter avant de s'engager dans un passage pour piétons.
- S'il n'y a pas de ligne d'arrêt ou de passage piéton, arrêtez-vous avant de vous engager dans l'intersection.

Vous devez céder le passage aux véhicules et aux piétons qui se trouvent dans l'intersection et rester arrêté jusqu'à ce que vous puissiez vous engager et continuer à traverser l'intersection en toute sécurité.



2. Panneau à 3 faces, lettres blanches sur fond rouge

Le panneau de cédez-le-passage est le seul à avoir cette forme. Ralentissez lorsque vous arrivez à un panneau de cédez-le-passage. Regardez à gauche et à droite. Cédez le passage aux piétons, aux bicyclettes et aux véhicules. Une fois que vous avez cédé le passage aux véhicules, aux bicyclettes et aux piétons, vous ne pouvez poursuivre votre route que si vous pouvez le faire en toute sécurité.



3. Panneaux rectangulaires (4 côtés), noir sur blanc

Ces panneaux régulent la circulation. Ce panneau indique la vitesse maximale autorisée pour la partie de la route où il est placé.



Interdiction de tourner à droite



Interdiction de tourner à gauche



Interdiction de faire demi-tour



Interdiction de tourner



Tourner à gauche uniquement



Interdiction d'entrer



Stationnement interdit



Tourner à droite au feu rouge défendu



Interdiction de dépasser



Rester à droite de la médiane



Tourner à gauche en cédant le passage au feu vert



Voie cycliste



Sens interdit



Réservé aux personnes titulaires d'un permis de stationnement pour personnes handicapées

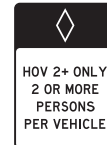


Voie à double sens de circulation à gauche

Les véhicules circulant dans les deux sens peuvent utiliser la voie centrale pour tourner à gauche



Les véhicules à sens unique ne peuvent circuler que dans le sens de la flèche



Véhicules à occupation multiple
Vous ne pouvez emprunter cette voie que si vous avez le nombre de personnes dans la voiture indiqué sur le panneau

Panneaux d'avertissement

Ces panneaux informent les conducteurs des situations à venir sur la route.



Panneau Stop à venir



Panneau Cédez le passage à venir



Feu rouge à venir



Panneau Tournant à droite à venir



Passage pour piétons



Cercle de circulation (également appelé rond-point)



Limitation de vitesse



Limitation de vitesse de la rampe de sortie



Zone de dépassement interdit



Deux routes se rejoignent



La route se divise à l'avenir



Fin de route divisée à venir



Courbes routières



Virages serrés



Courbes routières



Intersection latérale à venir



Voie se termine, fusionnez à gauche



Intersection



Intersection en "T" à venir



Chemin de fer avant l'intersection en "T"



Colline escarpée



Glace sur chaussée



Voie se termine



Passage de camions



Traversée de sentier



Passage pour piétons et cyclistes



Panneau de signaleur à proximité



Les travaux à proximité



Détour



Passage d'école à proximité



Arrêt de bus scolaire à proximité

Autres types de panneaux de signalisation

Utilisation des voies aériennes

Vous verrez ces panneaux au-dessus de la route. Ils fournissent des informations sur les destinations, les directions et la façon d'utiliser les voies.



Panneaux de balisage de route

Certaines routes sont numérotées. Ils sont appelés numéros d'itinéraire. Ces panneaux indiquent le numéro de l'itinéraire et le type de route.



Autoroute



Route américaine



Route nationale

Panneaux d'information et de guidage

Ces panneaux indiquent les commerces et les services que vous pouvez trouver en empruntant certaines sorties.



Parc relais



Guide des destinations



Panneau des services généraux



Hébergement



Hôpital



Station service



Alimentation



Aéroport



Gare ferroviaire

Panneaux de bornes kilométriques

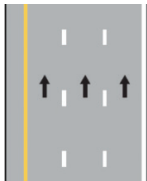
Ils sont situés à chaque kilomètre sur les autoroutes interétatiques. Ils fournissent des informations de localisation que vous pouvez utiliser si vous avez besoin que quelqu'un vous trouve. Par exemple, un camion de remorquage ou le personnel d'urgence.



C. Marquage des chaussées

Types de marquages de lignes

Les marquages de chaussée sont des lignes sur la route. Ils fournissent des conseils et des informations importants sans que vous ayez à détourner le regard de la route. Vous devez reconnaître tous les marquages de chaussée suivants et comprendre ce qu'ils signifient. Les lignes peuvent être très larges à certains endroits et/ou comporter des marqueurs réfléchissants pour attirer votre attention et vous aider à voir les lignes.



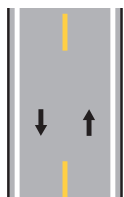
Lignes blanches discontinues simples

Sépare les voies où toute la circulation se fait dans le même sens et où le passage d'une voie à l'autre est autorisé. Utilisée sur les routes à plus d'une voie.



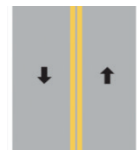
Lignes blanches - doubles discontinues (côte à côte)

Voies séparées où toute la circulation va dans la même direction et où il est interdit de changer de voie. Peut également être utilisée pour séparer les voies générales des voies réservées aux véhicules à haut taux d'occupation. En outre, elle peut être utilisée devant des obstacles que l'on peut dépasser de chaque côté.



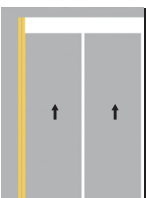
Lignes jaunes discontinues simples

Sépare les voies où les véhicules circulent en sens inverse et où il est permis de dépasser avec prudence dans l'une ou l'autre direction. Utilisée comme ligne centrale sur les routes à deux voies et à double sens.



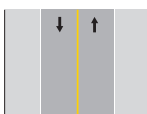
Lignes jaunes - doubles discontinus (côte à côte)

Voies séparées où la circulation se fait en sens inverse et où le dépassement n'est autorisé ni dans un sens ni dans l'autre. Vous pouvez tourner à gauche en franchissant une double ligne jaune continue. Par exemple, lorsque vous tournez dans une allée.



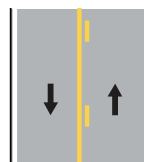
Ligne blanche continue

Marque le bord droit de la route. Elle sépare également les voies où tous les véhicules vont dans la même direction, mais où le changement de voie est découragé.



Ligne jaune continue

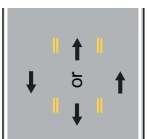
Marque les lignes de rive gauche sur les routes à chaussées séparées, les routes à sens unique et les bretelles d'accès. Une route à chaussées séparées comporte une glissière de sécurité, une bande de terre ou une autre barrière entre les véhicules circulant dans chaque direction.



Ligne jaune continue avec ligne discontinue

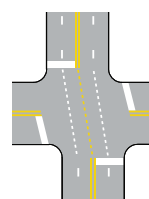
Utilisée sur les routes à double sens où le dépassement n'est autorisé que dans une seule direction. La prudence est de mise :

- Autorisé pour la circulation du côté de la ligne discontinue.
- Interdit pour la circulation du côté de la ligne continue.



Lignes jaunes - doubles discontinues (côte à côte)

Marque les bords des voies réversibles, c'est-à-dire des voies où la circulation se fait dans un sens à certains moments et dans l'autre à d'autres moments. Vous pouvez entrer et sortir de la voie en fonction de ce que les panneaux de signalisation indiquent comme étant autorisé.



Ligne pointillée simple - Jaune ou blanche

Lignes de voie continues à travers les intersections. Aux intersections, les conducteurs doivent rester à l'intérieur du marquage de la voie.

Autres marquages sur la chaussée

D'autres marquages sur la chaussée sont essentiels à la sécurité de la conduite. Il est également important de les reconnaître et de les comprendre. Il s'agit notamment de :

Ligne de stop

Ligne blanche et continue qui indique l'endroit où un véhicule doit s'arrêter pour un panneau STOP ou un feu rouge.



Lignes de cédez-le-passage

Rangées de petits triangles en travers de la voie qui indiquent où un véhicule doit céder le passage à d'autres véhicules ou à des piétons.



Marquage de mots et de symboles

Des marques qui vous renseignent :

- Comment emprunter une voie.
- Sur les réductions de voies (par exemple, la route passe de deux voies à une seule).
- Quelle direction prendre.
- Marques utilisées avec des flèches ou d'autres messages verbaux pour indiquer comment vous pouvez vous déplacer dans cette voie.
- Marques "SCHOOL" et "RxR" pour signaler l'approche d'une école ou d'un passage à niveau.



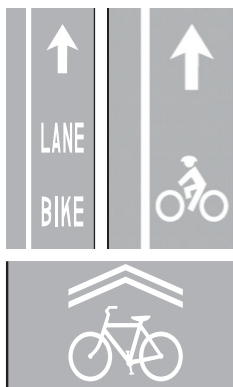
Marquage des chaussées pour piétons et cyclistes

La plupart des routes du Maryland que les bicyclettes partagent avec les véhicules à moteur ne sont pas dotées de panneaux de signalisation ou de marquages de chaussée spécifiques. Certaines routes ont des marquages de voies à usage partagé (voir photos). Ils se trouvent principalement dans les villes.

Ces marquages :

- Avertissent les conducteurs de la présence possible de cyclistes sur la route,
- Indiquent aux cyclistes où rouler, et
- Découragent les cyclistes à contresens.

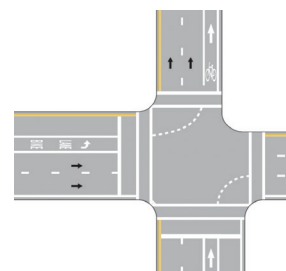
Sur certaines routes, le marquage de la chaussée indique les voies réservées aux vélos. Des lignes

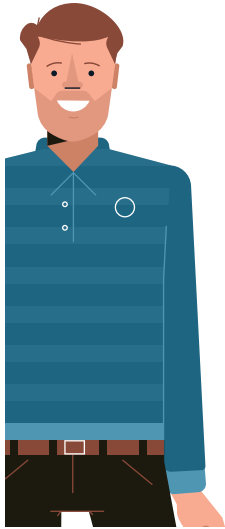


blanches pleines ou discontinues séparent ces voies cyclables des voies réservées aux véhicules à moteur. Les voies cyclables peuvent être signalées par des panneaux ou par des symboles et des flèches indiquant qu'il s'agit d'une voie cyclable.

Lorsque le stationnement parallèle est autorisé, des lignes similaires peuvent séparer les pistes cyclables des voies de stationnement.

Les lignes des passages pour piétons sont des lignes blanches continues qui indiquent l'endroit où les piétons traversent. Les passages pour piétons peuvent comporter des lignes supplémentaires entre les lignes blanches continues ou à la place de celles-ci.





**soyez le
conducteur
qui ralentit**



**soyez le
conducteur
qui met sa
ceinture
de sécurité**



Selon la Commission nationale de la sécurité routière (National Highway Traffic Safety Administration), un accident sur une route où la vitesse est limitée à 65 miles par heure (mph) ou plus est :

- Deux fois plus de risques de décès qu'un accident sur une route dont la vitesse est limitée à 45 ou 50 miles par heure.
- Près de cinq fois plus de risques de décès qu'un accident sur une route dont la vitesse est limitée à 40 miles par heure (mph) ou moins.

Soyez le conducteur qui RALENTIT et incitez les conducteurs à respecter les limitations de vitesse. Si vous avez besoin de la vitesse, contentez-vous de jouer à des jeux vidéo.

Le port de la ceinture de sécurité est le moyen le plus efficace d'éviter les décès et les blessures graves en cas d'accident de voiture. Soyez le conducteur qui MET SA CEINTURE DE SÉCURITÉ - à chaque voyage, à chaque déplacement, à l'avant ou à l'arrière du véhicule.

Environ 90 % des conducteurs et des passagers du Maryland portent leur ceinture de sécurité, mais notre objectif est de parvenir à 100 %. Chaque année, des centaines de conducteurs et de passagers qui ne portent pas leur ceinture de sécurité sont gravement blessés ou tués sur nos routes. La plupart de ces blessures et de ces décès auraient pu être évités si ces personnes avaient attaché leur ceinture de sécurité au moment de l'accident. Il suffit de trois secondes pour attacher sa ceinture de sécurité, mais cela peut faire toute la différence.

**Pour plus d'informations, visitez le site :
ZeroDeathsMD.gov.**

A. Conduite en cas de visibilité réduite

La visibilité est votre capacité à voir clairement tout ce qui vous entoure sur la route, comme les autres véhicules, les piétons, les panneaux de signalisation et les marquages de la chaussée. Une visibilité réduite ou faible signifie qu'il est plus difficile de voir ces choses. Différents facteurs peuvent réduire la visibilité, mais les plus courants sont l'obscurité, le brouillard, les fortes pluies et la neige.

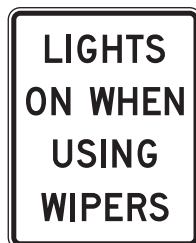
La conduite lorsque la visibilité est réduite est plus difficile que la conduite "normale" et nécessite davantage de concentration et de préparation. Lorsque vous conduisez dans des situations de visibilité réduite, n'oubliez pas :

- Utilisez les lignes sur le bord de la route ou le côté droit de la route comme guide.
- Les marquages jaunes sur la chaussée ne doivent jamais se trouver sur votre droite. Ils doivent toujours se trouver sur le côté gauche. Le jaune est utilisé pour diviser le trafic dans des directions opposées. Il marque le bord gauche de la route.
- Le bord droit de la route est délimité par des marquages blancs. Ils divisent également le trafic circulant dans la même direction.

Quand utiliser les phares

Savoir quand et comment utiliser ses phares est essentiel pour conduire en toute sécurité.

Utilisez vos phares pour vous aider à voir lorsque la visibilité est faible. L'utilisation des phares permet également aux véhicules circulant en sens inverse de vous voir.



Voici quelques règles de base pour l'utilisation des phares :

- Lorsque vous conduisez, vous devez allumer vos phares chaque fois que la lumière n'est pas suffisante pour voir clairement à au moins 1000 pieds devant votre véhicule.
- La nuit, le brouillard et les tempêtes sont des moments importants pour l'utilisation des phares.
- La loi du Maryland exige que vous allumiez vos phares lorsque vous utilisez vos essuie-glaces par mauvais temps. Les intempéries sont des conditions météorologiques défavorables susceptibles d'entraîner des situations dangereuses.

Feux de croisement ou feux de route

Utilisez les **feux de croisement** lorsque :

- Vous conduisez dans des conditions normales, par exemple la nuit sur une route éclairée par des lampadaires.
- Vous conduisez dans le brouillard, sous la pluie, dans la neige, etc.
- Vous entrez dans un tunnel ou une zone de construction. (La loi ne l'exige pas toujours, mais cela permet aux autres conducteurs et aux ouvriers du bâtiment de vous voir plus facilement)

Utilisez les **feux de croisement** sur les routes dépourvues d'éclairage public afin de pouvoir voir les autres véhicules et les personnes.

Vous devez :

- Passer aux feux de croisement au moins 500 pieds avant d'atteindre les véhicules qui viennent vers vous.
- Passer aux feux de croisement lorsque vous suivez un véhicule qui se trouve à 300 pieds ou moins devant vous.

B. Conduite de nuit

La conduite de nuit est plus risquée et plus difficile que la conduite de jour. Il est plus difficile d'évaluer la distance à laquelle se trouvent les autres véhicules et la vitesse à laquelle ils se déplacent. Vous ne voyez pas plus loin que vos phares. Les risques sont plus importants la nuit, car on ne voit pas aussi bien. Il est donc difficile de voir clairement où l'on va et ce que font les autres conducteurs.

Voici quelques conseils à suivre pour la conduite de nuit :

- Veillez à utiliser vos phares et suivez les conseils concernant l'utilisation des feux de route.
- Ne fixez pas les phares des véhicules qui viennent vers vous sur la voie opposée. Cela vous empêchera de voir. Regardez plutôt la route devant vous ou légèrement à droite de la voie dans laquelle vous circulez (vous pouvez regarder le bord droit de votre voie ou le bord de la route).
- Augmentez la distance entre vous et le véhicule qui vous précède. Vous éviterez ainsi un accident si le véhicule qui vous précède doit s'arrêter rapidement.

C. Conduite dans le brouillard

La conduite dans le brouillard présente des difficultés particulières qui vous obligent à être particulièrement prudent. Vous trouverez ci-dessous quelques lignes directrices et exigences relatives à la conduite par temps de brouillard :

- Réduisez votre vitesse de conduite normale.
- Lorsque vous voyez des phares ou les feux arrière d'un autre véhicule devant vous, réduisez encore votre vitesse. Vous devez être prêt à vous arrêter rapidement.
- Si le brouillard est si épais que vous ne pouvez pas conduire votre véhicule en toute sécurité, quittez complètement la route pour vous mettre à l'abri et allumez vos clignotants d'urgence.
- N'utilisez que les feux de croisement. Utilisez également les phares antibrouillard si vous en avez.

D. Conduite en cas de mauvais temps

Les routes mouillées peuvent être glissantes, ce qui réduit la traction et augmente les risques d'accident. La traction est l'adhérence entre vos pneus et la route qui permet à votre véhicule de démarrer, de s'arrêter et de changer de direction. Lorsque vous avez une bonne traction, vous pouvez mieux contrôler votre véhicule.

Les risques augmentent lorsque les routes sont recouvertes de neige et/ou de glace. Lorsque vous conduisez par mauvais temps, vous devez vous concentrer davantage et être mieux préparé.

Lorsque vous conduisez par mauvais temps, il est important de réfléchir à l'avance et de prendre des mesures pour rester en sécurité - et pas seulement de réagir à ce que font les

autres conducteurs. Cela vous permettra d'éviter un accident. Voici quelques mesures que vous pouvez prendre pour rester en sécurité lorsque vous conduisez par mauvais temps :

- Gardez une distance de sécurité - l'espace nécessaire entre vous et la voiture qui vous précède est beaucoup plus important sur les routes mouillées que sur les routes sèches. Vous avez besoin d'encore plus d'espace lorsque la route est recouverte de neige ou de glace.
- Réduisez votre vitesse afin d'avoir plus de temps pour réagir.
- Assurez-vous que vos pneus ont une bonne bande de roulement, conformément aux recommandations de l'entreprise qui a fabriqué les pneus et aux directives relatives à votre véhicule.
- Évitez de freiner brusquement, car vous risquez de faire dérapier votre véhicule. Si votre véhicule n'est pas équipé d'un système de freinage antiblocage, pompez les freins pour éviter de dérapier.
- Évitez de donner des coups de volant ou de changer rapidement de vitesse.
- Assurez-vous que vos essuie-glaces fonctionnent correctement.
- Utilisez vos phares.

Conduire sur la neige et le verglas

Il n'existe pas de vitesse "totalement sûre" sur le verglas et la neige. En hiver, chaque route peut être différente en fonction du soleil, de l'ombre, de la quantité de sel sur la route et d'autres conditions. Soyez vigilant aux zones dangereuses à venir. Il peut être très difficile, voire impossible, de voir une fine couche de glace sur les routes en enrobé (asphalte). C'est

ce qu'on appelle parfois la glace noire. Elle est causée par la fonte et le regel du verglas ou de la neige. Elle peut provoquer un accident si vous n'êtes pas conscient du danger.

Les véhicules à quatre roues motrices peuvent également glisser sur la glace et la neige. Un véhicule à quatre roues motrices permet de mieux contrôler la situation, mais la conduite sur la neige ou le verglas est toujours dangereuse et imprévisible. Vous devez être très prudent à tout moment.

Voici quelques suggestions pour la conduite dans la neige ou sur le verglas :

- Ralentissez ; rien ne vous permet de conduire en toute sécurité sur des routes verglacées ou enneigées à des vitesses normales.
- Veillez à ce que vos fenêtres et vos lumières soient dégagées. Enlevez le verglas et la neige de votre véhicule avant de prendre la route.
- Commencez très lentement, puis testez vos freins en douceur pour savoir si vous pouvez vous arrêter.
- Commencez à ralentir bien avant d'arriver à une intersection ou à un virage.
- Maintenez votre réservoir d'essence et votre lave-glace pleins.
- Utilisez des chaînes, des pneus neige ou des pneus radiaux sur les itinéraires d'urgence désignés lorsqu'une situation d'urgence liée à la neige est déclarée.

Kit d'urgence :

Vous devez conserver dans votre voiture une trousse d'urgence contenant les éléments suivants :

- Fusées de détresse
- Lampe de poche et piles
- Trousse de premiers secours
- Couverture
- Litière pour chat ou sable (pour la traction sur la neige et la glace)
- Petite pelle et grattoir

E. Dérapage

L'adhérence entre vos pneus et la route n'est pas toujours la même. Par exemple, le sable, le gravier, les surfaces routières inégales, les nappes d'huile, l'augmentation de la vitesse ou la présence d'eau sur la route diminuent l'adhérence. Le risque de dérapage ou de glissade augmente lorsque la traction diminue.

Si votre véhicule commence à déraper, il est important de savoir ce qu'il faut faire pour en reprendre le contrôle le plus rapidement possible. Les règles de base sont les suivantes :

- Relâchez l'accélérateur (pédale de gaz) ou la pédale de frein, selon celle que vous utilisez, pour reprendre le contrôle de votre véhicule.
- Dirigez-vous dans la direction où vous dérapez.

- Regardez où vous voulez que votre véhicule aille.
- N'appuyez sur la pédale de frein que lorsque vous avez retrouvé de l'adhérence, c'est-à-dire lorsque vos pneus adhèrent à nouveau à la route.
- Lorsque les roues arrière perdent de l'adhérence, il peut être utile d'accélérer lentement (en appuyant sur l'accélérateur).

F. Aquaplanage

L'eau sur la route peut poser des problèmes aux conducteurs. Lorsque la vitesse de votre véhicule augmente et que la quantité d'eau sur la route augmente, vous risquez de rouler sur une nappe d'eau. Lorsque cela se produit, vos pneus perdent le contact avec la route. C'est ce qu'on appelle "l'aquaplanage". L'aquaplanage peut vous faire perdre partiellement ou totalement le contrôle de votre véhicule. Pour éviter l'aquaplanage, gardez vos pneus en bon état et réduisez votre vitesse sur les routes mouillées. Si vous commencez à perdre le contrôle :

- Levez le pied de l'accélérateur.
- Ne freinez pas.
- Maintenez votre véhicule en ligne droite.
- Ralentissez jusqu'à ce que vous repreniez le contrôle.



Rappelez-vous : Les rampes et les ponts gèlent avant les routes. En outre, les routes déneigées peuvent regeler pendant la nuit ou présenter des plaques de glace dues à la neige qui a fondu pendant la journée.

G. Traversées d'autoroutes et de voies ferrées

N'oubliez pas que les trains ne peuvent pas s'arrêter rapidement. Il convient donc de redoubler de prudence lorsque l'on franchit des passages à niveau.



Lorsque vous arrivez à une voie ferrée :

- Faites attention aux autres véhicules qui pourraient s'arrêter avant le passage à niveau. Les autobus, les bus scolaires et les camions transportant des matières dangereuses doivent s'arrêter avant chaque passage à niveau.
- Soyez à l'affût d'un train à tout moment. Les trains peuvent venir de n'importe quelle direction et ils peuvent être plus proches et voyager plus vite qu'ils n'y paraissent.
- La route est fermée si les barrières sont abaissées ou si les feux d'avertissement clignotent. Arrêtez-vous et attendez que les barrières se lèvent et que les feux d'avertissement cessent de clignoter.
- Après le passage d'un train, regardez des deux côtés avant de vous engager sur les voies. Assurez-vous toujours que les voies sont libres avant de traverser. Un autre train peut arriver sur une autre voie.
- Ne commencez jamais à traverser les voies ferrées si vous ne pouvez pas passer complètement avant que le train n'arrive. Assurez-vous qu'il y a de la place pour votre véhicule de l'autre côté des voies avant de traverser.

H. Sécurité dans les zones de travail

Vous croiserez des zones de travaux sur toutes sortes de routes où se déroulent des travaux de construction, d'entretien ou d'utilité publique. Les zones de travaux peuvent être synonymes de conditions inattendues, telles que :

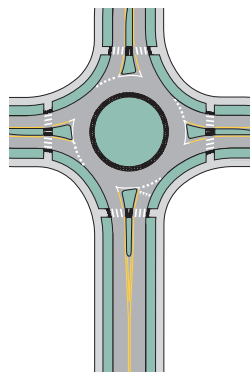
- Nouveaux schémas de circulation
- Dispositifs temporaires de contrôle de la circulation (panneaux, signaux ou marquage de la chaussée)
- Voies étroites
- Changement de voie
- Fermetures de voies et du bas-côté
- Abaissement de la chaussée/surfaces inégales
- Distance de visibilité réduite
- Détours
- Matériel à déplacement lent

L'orange est la couleur des zones de travail. Si vous voyez des panneaux orange pendant que vous conduisez, soyez attentif et préparez-vous à des conditions de conduite inattendues.

Lorsque vous traversez une zone de travaux, faites attention aux dispositifs temporaires de contrôle de la circulation. Ces dispositifs indiquent le chemin à suivre pour traverser une zone de travail en toute sécurité.

Les zones de travail sont aménagées pour assurer votre sécurité. Respectez les règles de sécurité suivantes lorsque vous conduisez dans des zones de travaux :

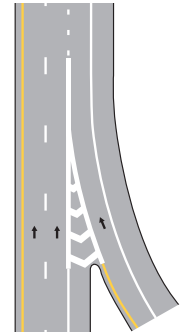
- Restez vigilant - faites de la sécurité votre première priorité.
- Surveillez votre vitesse - respectez les limitations de vitesse affichées et sachez qu'il peut y avoir des radars. Les amendes pour excès de vitesse peuvent être beaucoup plus élevées dans les zones de travaux.
- S'attendre à l'inattendu - les conditions des zones de travail changent constamment, il faut donc être prêt à réagir.
- Minimisez les distractions - évitez d'utiliser des téléphones portables, de changer de station de radio et d'autres distractions.
- Soyez attentif - respectez les panneaux de signalisation des zones de travaux et surveillez les travailleurs, les piétons et les cyclistes.
- Respectez les autres - rejoignez-les avec prudence, ne les suivez pas et ne changez de voie que si vous y êtes obligé.
- Respectez les instructions du signaleur.



I. Cercles de circulation (ronds-points)

Les routes qui débouchent sur des ronds-points sont équipées de panneaux de cédez-le-passage. Lorsque vous arrivez à un rond-point, vous devez toujours céder le passage aux véhicules qui se trouvent déjà dans le rond-point. Soyez prudent à l'approche d'un rond-point, comme pour les autres intersections. En arrivant à un rond-point :

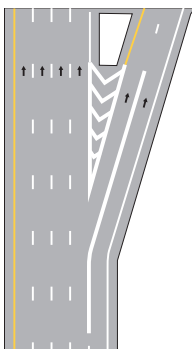
- Réduisez votre vitesse.
- Rester à droite de l'île.
- Surveillez les piétons qui se trouvent sur le passage pour piétons et cédez-leur le passage.
- Approchez prudemment de la ligne de cédez-le-passage et attendez une interruption de la circulation. Attention aux véhicules qui sortent du rond-point. Vous n'avez pas besoin d'attendre pour entrer dans le rond-point s'il n'y a pas de circulation.



Si le rond-point comporte plus d'une voie, restez dans votre voie. Lorsque vous vous préparez à sortir, activez votre clignotant droit et mettez-vous sur la voie extérieure après avoir passé la sortie qui précède celle que vous comptez emprunter.

J. Conduite sur autoroute et autoroutes à accès limité

Les "autoroutes à accès limité" sont de grandes routes dépourvues d'intersections ou de feux de circulation. Ils disposent d'un nombre limité de places pour entrer et sortir de la route. Une "inter-États" est un type d'autoroute à accès limité qui passe d'un État à l'autre.



Pour les véhicules entrant

Les autoroutes inter-États et autres autoroutes à accès limité sont généralement accessibles par une rampe d'entrée et une voie d'accélération. Vous empruntez la bretelle d'entrée pour accéder à l'autoroute. Vous utilisez la voie d'accélération pour adapter votre vitesse au flux de circulation déjà présent sur l'autoroute. Lorsque vous entrez sur une autoroute ou une route à accès limité, vous ne devez pas franchir les lignes continues qui séparent l'entrée de l'autoroute.

Pour les véhicules sortant

Passez sur la voie de droite bien avant d'atteindre la sortie que vous prévoyez d'emprunter. Commencez à ralentir dès que vous entrez dans la voie de décélération. La voie de décélération vous conduit à la bretelle de sortie et vous donne le temps de commencer à ralentir jusqu'à une vitesse sûre. Continuez à ralentir jusqu'à la limite de vitesse affichée pour la bretelle de sortie. Si vous sortez au mauvais endroit, continuez jusqu'à ce que vous ayez quitté la rampe de sortie. Cherchez ensuite un moyen de réintégrer la route. Ne vous arrêtez jamais et ne reculez jamais sur une partie de l'autoroute.

S'arrêter

Vous n'avez pas le droit de vous arrêter sur les voies de circulation d'une autoroute ou d'une voie rapide. Vous pouvez vous arrêter sur le bas-côté, mais uniquement si votre véhicule est en panne (s'arrête de rouler) ou si vous avez une autre urgence. Si vous devez vous arrêter sur le bas-côté, allumez vos clignotants d'urgence pour avertir les autres conducteurs et restez à l'intérieur de votre véhicule si vous le pouvez. Il est très dangereux de se tenir debout ou de marcher le long d'une autoroute ou d'une autre voie rapide, car le trafic y circule à très grande vitesse.

K. Cortèges funèbres

Lorsque vous conduisez dans un cortège funèbre, vous devez allumer vos phares et vos feux de détresse clignotants pour que les autres véhicules vous laissent la priorité.

Vous pouvez franchir un feu rouge si vous faites partie d'un cortège funèbre et que vos feux sont allumés.

Même s'ils ont le feu vert, les autres véhicules doivent céder le passage aux véhicules d'un cortège funèbre. Ils doivent céder le passage jusqu'à ce que tous les véhicules du cortège soient passés, à moins qu'ils puissent circuler en toute sécurité sans traverser le chemin du cortège.

L. Véhicules lents

Vous pouvez croiser des véhicules lents sur la route. Cela inclut les bicyclettes, les véhicules hippomobiles et les véhicules agricoles. Certains d'entre eux peuvent porter le panneau de circulation lente (illustré) à l'arrière de leur véhicule pour vous avertir qu'ils ne roulent qu'à 25 miles à l'heure ou moins.



Voici quelques conseils pour la conduite à proximité de véhicules lents :

- Soyez toujours attentif aux véhicules qui circulent à une vitesse beaucoup plus lente.
- Modifiez la vitesse et la position de votre véhicule si nécessaire.
- Ne dépassez le véhicule lent que lorsque vous pouvez le faire en toute sécurité.

Si vous devez suivre le véhicule plus lent en attendant de pouvoir le dépasser en toute sécurité, utilisez vos clignotants d'urgence pour avertir les autres véhicules qui arrivent derrière vous.

A. Alcool, drogues et conduite

Conduire en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogues constitue une menace très grave pour la sécurité de tous. L'alcool et les drogues altèrent votre capacité à conduire. Cela signifie qu'il vous est très difficile, voire impossible, de conduire en toute sécurité.

Le taux d'alcoolémie (BAC) est une mesure de la quantité d'alcool dans le sang. Le Maryland considère que les conducteurs conduisent sous l'influence de l'alcool lorsque leur taux d'alcoolémie est égal ou supérieur à 0,08.

Même si la limite fixée dans le Maryland pour la conduite en état d'ivresse est de 0,08, toute quantité d'alcool peut affecter votre capacité à conduire un véhicule en toute sécurité. Votre jugement et votre coordination physique peuvent être altérés à partir d'un taux d'alcoolémie beaucoup plus bas, ce qui pourrait donner lieu à des accusations criminelles. Par exemple, votre vision, votre capacité à effectuer des mouvements simples et votre temps de réaction peuvent être affectés par un seul verre et peuvent augmenter le risque d'accident.

Il est très difficile de connaître son propre taux d'alcoolémie ou de savoir dans quelle mesure l'alcool affecte sa capacité à conduire. Vous ne pouvez pas vous fier uniquement au nombre de verres que vous avez bus, car de nombreux facteurs peuvent influencer la façon dont votre

corps digère l'alcool. Il s'agit de votre poids, de votre graisse corporelle, de la durée et de la quantité des repas que vous avez pris. L'état de fatigue, l'humeur et les médicaments peuvent également avoir une incidence sur la façon dont l'alcool affecte votre capacité à conduire.

Moins de 21 ans - Alcool interdit

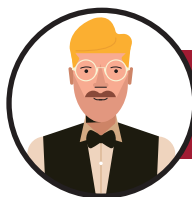
Si vous n'avez pas encore 21 ans, la loi vous interdit de consommer de l'alcool. Si les forces de l'ordre vous arrêtent et que vous avez bu, votre permis sera suspendu ou retiré. Dans ce cas, vous ne serez pas autorisé à conduire. En outre, vous pourriez être accusé d'avoir enfreint la restriction d'alcool sur votre permis.

Récipient d'alcool ouvert

La loi interdit de conduire avec un récipient d'alcool ouvert dans l'habitacle du véhicule. Un récipient ouvert est une boîte de conserve, une bouteille, un autre type de récipient ou un emballage ouvert. Un pack de six bouteilles d'alcool dont les bouteilles sont ouvertes, vides ou manquantes peut être considéré comme un récipient ouvert.

L'espace passagers d'un véhicule comprend :

- Les sièges du conducteur et du passager.
- Tout endroit que le conducteur ou les passagers peuvent atteindre facilement depuis leur siège.



Si vous prévoyez de boire, prévoyez de ne pas conduire.

Les substances dangereuses contrôlées (Controlled Dangerous Substances - CDS) - Les médicaments illégaux et les médicaments délivrés sur ordonnance

Les drogues illicites, certains médicaments sur ordonnance et les inhalants chimiques peuvent gravement affecter votre capacité à conduire en toute sécurité. Elles peuvent affecter votre vigilance, votre concentration, votre coordination et votre temps de réaction. Toutes les drogues peuvent rendre difficile l'évaluation des distances et la réaction aux signaux et aux sons sur la route. Votre permis peut être suspendu ou révoqué si vous conduisez sous l'emprise de substances dangereuses contrôlées.

Il est important de prêter attention aux avertissements figurant sur les étiquettes des médicaments sur ordonnance et des médicaments en vente libre. Vérifiez les mises en garde qui vous interdisent de conduire ou d'utiliser des machines lourdes lorsque vous prenez le médicament. Si vous conduisez après avoir pris un médicament déconseillé et que celui-ci altère votre capacité à conduire en toute sécurité, vous pouvez être accusé d'une infraction pénale.

Conduire avec des enfants

Si vous êtes reconnu coupable d'un délit de conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues alors qu'un enfant se trouve dans votre véhicule, le juge peut doubler votre amende et votre peine d'emprisonnement.



Une bonne règle générale consiste à traiter les autres conducteurs et usagers de la route comme on aimerait être traité.

B. Conduite agressive et violence routière

Parmi les exemples de conduite agressive, on peut citer : les excès de vitesse, la poursuite d'un véhicule, le non-respect des feux de signalisation et des dispositifs, les changements de voie dangereux, le non-respect du droit de passage et les dépassements dangereux ou illégaux. Les routes encombrées, les retards imprévus, la précipitation, les travaux routiers et le stress peuvent inciter les gens à conduire de manière agressive.

Vous devez respecter et coopérer avec tous les autres usagers de la route. Vous devez respecter toutes les règles afin d'assurer la sécurité de tous et d'éviter les accidents. Voici quelques conseils pour réduire le risque d'être impliqué dans un incident de conduite agressive :

- Prévoyez plus de temps pour voyager.
- Soyez patient.
- Soyez courtois.
- Concentrez-vous sur votre comportement au volant.
- Indiquez toujours vos intentions. (Indiquez aux autres conducteurs ce que vous comptez faire en utilisant les clignotants, etc.)
- Respectez le code de la route, les panneaux de signalisation et les marquages de chaussée.
- Cédez le passage.
- Évitez de vous mettre en concurrence avec d'autres conducteurs.

C. Distraction au volant

La concentration est très importante et nécessaire pour conduire en toute sécurité. Vous devez être constamment conscient de la route et des autres véhicules qui vous entourent. Restez vigilant et vous pourrez peut-être éviter un accident. Vérifiez constamment la position des autres véhicules devant, derrière et à côté de vous.

“La distraction au volant” est le fait de détourner les yeux, les mains et surtout l’esprit de la conduite. La distraction au volant est la cause la plus fréquente d’accidents signalés à la police. Toute distraction peut vous empêcher de voir et d’entendre des choses qui pourraient vous aider à éviter un accident.

De nombreuses activités contribuent à la distraction au volant. En voici quelques exemples :

- Manger et boire.
- Réglage de la radio ou d’une autre source de musique.
- Réglage ou programmation d’un GPS.
- S’occuper des enfants et des animaux domestiques.
- Objets non fixés qui se déplacent dans le véhicule.
- Parler et envoyer des messages sur un téléphone portable.
- Fumer.
- Se maquiller.
- Se raser.
- Lire.
- Interaction avec les autres personnes présentes dans le véhicule.

Téléphones portables

Il est illégal d’utiliser un téléphone portable tenu en main, y compris pour envoyer des SMS, en conduisant. Cela signifie que vous ne pouvez pas utiliser votre téléphone en le tenant. Vous pouvez téléphoner en conduisant si vous ne tenez pas votre téléphone en main (mains libres). Dans ce cas, vous devez l’utiliser le moins possible et faire ce qui suit pour rester en sécurité :

- N’utilisez votre téléphone portable qu’en cas d’urgence ; si possible, demandez à un passager de passer l’appel.
- Si vous devez passer un appel, quittez la route en toute sécurité et arrêtez-vous avant de passer l’appel.
- Laissez votre boîte vocale répondre aux appels entrants.
- Gardez vos conversations téléphoniques courtes.

Si vous avez moins de 18 ans, vous ne pouvez pas utiliser un téléphone portable au volant, même en mode mains libres. La seule exception est que vous pouvez l’utiliser pour passer un appel d’urgence au 911.



Si vous êtes fatigué ou somnolent pendant la conduite, il est préférable de vous reposer ou de changer de conducteur. La fatigue émousse l'esprit et ralentit les réactions, ce qui rend la conduite très dangereuse.

D. Conduite en état de somnolence

Un manque de sommeil peut également entraîner une conduite dangereuse. La somnolence ralentit le temps de réaction, diminue la conscience et altère le jugement, tout comme les drogues ou l'alcool. Cela peut augmenter considérablement vos chances d'être impliqué dans un accident.

Certains conducteurs présentent un risque plus élevé de se sentir endormis (somnolence). Il s'agit par exemple des personnes qui conduisent de nombreux kilomètres chaque jour, des personnes souffrant de troubles du sommeil et des personnes qui prennent certains médicaments.

Il est important d'être conscient des signes de somnolence et de prendre des mesures pour ne pas provoquer d'accident. Vous trouverez ci-dessous une liste des "signes de danger" les plus courants et une bonne règle à suivre en cas de somnolence au volant.

Signes de danger pour les conducteurs somnolents

Les signes suivants peuvent signifier que vous êtes somnolent et que vous devez prendre des mesures pour rester en sécurité :

- Vos yeux se ferment ou deviennent flous.
- Vous avez du mal à garder la tête haute.
- Vous ne pouvez pas vous empêcher de bâiller.
- Vous avez des pensées errantes et déconnectées.
- Vous ne vous souvenez pas avoir parcouru les derniers kilomètres.
- Vous avez manqué votre sortie.
- Vous continuez à rouler en dehors de votre voie.
- Vous ne cessez de changer de vitesse.

A. Droit de passage pour les piétons

Les piétons ont la priorité aux passages piétons, mais doivent respecter les feux de signalisation. Lorsqu'il n'y a pas de feu de signalisation, vous devez vous arrêter pour laisser passer les piétons qui se trouvent sur un passage piéton marqué ou non.

Les conducteurs doivent être particulièrement attentifs aux piétons sourds, aveugles ou à mobilité réduite. Ils peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre la circulation et peuvent avoir besoin de plus de temps pour traverser la route.

Traverser aux passages piétons

Un passage pour piétons est un endroit où les piétons peuvent traverser une route et où les conducteurs doivent s'arrêter pour les laisser traverser. Certains passages pour piétons sont marqués sur la chaussée, d'autres non. La plupart des intersections disposent d'un passage pour piétons, même s'il n'est pas marqué.



Quelques règles de base :

- Lorsqu'il y a un panneau de signalisation, les conducteurs et les piétons doivent s'y conformer.
- Vous ne pouvez pas dépasser un véhicule arrêté à un passage pour piétons.
- Vous devez céder le passage aux piétons lorsque vous tournez au feu vert.
- Vous devez céder le passage aux piétons lorsqu'il est permis de tourner au feu rouge après s'être arrêté.

B. Véhicules d'urgence

Les véhicules d'urgence, comme les voitures de police, les ambulances et les camions de pompiers, ont la priorité lorsqu'ils utilisent leurs sirènes et leurs gyrophares. Dès que vous voyez ou entendez un véhicule d'urgence qui s'approche et qui utilise ses signaux, vous devez :

- Vous rapprocher le plus possible du bord de la route.
- Rester à l'écart des intersections, et
- Vous arrêter jusqu'à ce que le véhicule d'urgence soit passé.

Si vous allez dans la même direction qu'un véhicule d'urgence utilisant ses signaux, vous ne pouvez pas le dépasser à moins qu'il ne s'arrête ou qu'un officier de police ne vous dise de le dépasser.

Si vous vous approchez d'un véhicule d'urgence, d'un camion de remorquage ou d'un autre véhicule de service arrêté sur la route, vous devez vous placer sur une voie qui n'est pas immédiatement adjacente (juste à côté) au véhicule arrêté. S'il n'est pas possible de se déplacer, il faut ralentir jusqu'à une vitesse sûre et se préparer à s'arrêter si nécessaire.

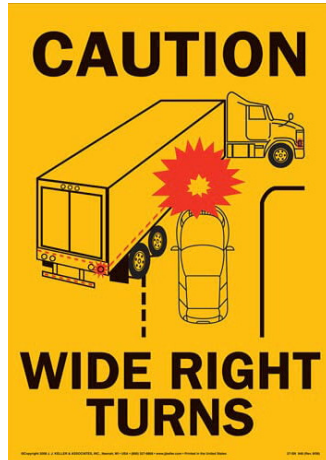
C. Gros camions et autobus

Faites attention aux camions qui tournent. Les camions prennent des virages larges aux intersections et ont besoin de plus d'espace que les voitures. Lorsqu'ils tournent à droite, les gros camions se déplacent souvent vers la gauche avant de tourner. Vous pouvez penser qu'ils changent de voie et essayer de les dépasser par

la droite. Dépasser un camion par la droite peut être risqué. Attendez de voir si le camion a l'intention de tourner avant de le dépasser. Si un camion est arrêté à une intersection ou s'en approche, n'essayez jamais de lui couper la route par la droite au moment où il entame son virage. Vous risquez de vous retrouver coincé entre le camion qui tourne et le trottoir.

Lorsque vous dépassez un camion qui va dans la même direction, dépassez rapidement afin de pouvoir continuer à voir ce qui se passe autour de vous. Ensuite, ne revenez dans la voie où se trouve le camion que lorsque vous voyez ses deux phares dans votre rétroviseur.

De nombreuses intersections sont marquées par des lignes d'arrêt. Si vous vous arrêtez après la ligne d'arrêt, votre véhicule risque de gêner les camions qui tournent depuis une rue transversale.



Ne coupez jamais devant un camion. Les camions entièrement chargés peuvent peser plus de 80 000 livres et prendre la longueur d'un terrain de football pour s'arrêter. La plupart des voitures ne pèsent que 2000 livres.

Zones mortes

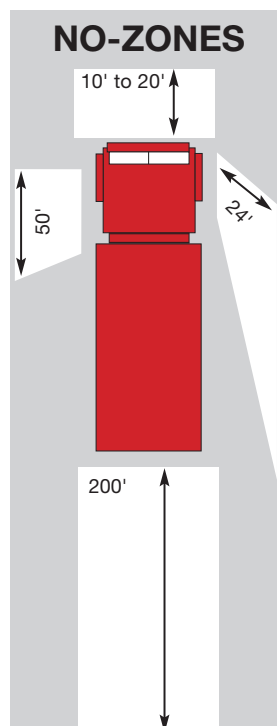
Il y a quatre grands "angles morts" autour des camions, où les autres véhicules "disparaissent" de la vue. Cela signifie que le conducteur du camion ne peut pas vous voir. Ces angles morts sont appelés "zones mortes" :

- **Zones mortes latérales** : Les camions et les bus ont des angles morts des deux côtés. Si vous ne voyez pas le visage du conducteur dans son rétroviseur latéral, il ne vous voit pas. Si le camion change de voie, vous risquez d'avoir des ennuis si vous vous trouvez dans son angle mort. L'angle mort du côté droit correspond à la longueur de la remorque du camion et s'étend sur trois voies.
- **Zones mortes à l'arrière** : Évitez de talonner (de rouler trop près du véhicule qui vous précède). Contrairement aux voitures, les camions et les autobus ont d'immenses zones mortes directement derrière eux. Le conducteur du camion ou du bus ne peut pas voir votre voiture derrière. Si le camion ou le bus ralentit ou s'arrête soudainement, vous n'avez nulle part où aller.
- **Zones mortes à l'avant** : Ne vous placez pas devant un camion ou un bus trop tôt après l'avoir dépassé. Les conducteurs de camions et de bus ont besoin de presque deux fois plus de temps et d'espace pour s'arrêter que les voitures. Regardez les deux phares du bus ou du camion dans votre rétroviseur avant de vous garer devant, et ne ralentissez pas.



N'oubliez pas que si vous ne voyez pas les rétroviseurs d'un camion, le conducteur du camion ne peut pas vous voir !

- **Zones mortes en cas de recul :** Ne traversez jamais derrière un camion qui recule. Chaque année, des centaines de personnes sont tuées ou blessées en ignorant les camions qui reculent. Les conducteurs de camions n'ont pas de rétroviseur et peuvent ne pas vous voir arriver derrière eux.



D. Bus scolaires

Les conducteurs doivent s'arrêter pour laisser passer les bus scolaires

Si un bus scolaire est arrêté sur la route et que ses feux rouges clignotants sont allumés, vous devez, en vous approchant, respecter les règles suivantes :

- Arrêtez-vous à au moins 20 pieds de l'arrière du bus scolaire, si vous êtes derrière lui.
- Arrêtez-vous à au moins 20 pieds de l'avant du bus scolaire, si vous vous trouvez devant lui.

Vous ne pouvez pas repartir avant que le bus scolaire ne se mette en route ou n'éteigne ses feux rouges clignotants.

Si vous vous trouvez sur une route à plusieurs voies divisée par une barrière physique, ne vous arrêtez pas si le bus se trouve de l'autre côté de la barrière.

E. Motos

Les motocyclistes ont les mêmes droits et privilèges que tout autre conducteur sur la route. Mais un motocycliste a six fois plus de risques d'être blessé dans un accident qu'un automobiliste. Les motos sont plus petites que les voitures et les camions, il est donc plus difficile d'évaluer leur vitesse et la distance qui les sépare.

- **Cédez la priorité à une moto venant en sens inverse lorsque vous tournez à gauche.** Si vous ne cédez pas le passage à un motocycliste, vous risquez de recevoir une contravention assortie de sanctions importantes et de causer des blessures graves. Les conducteurs sont responsables dans plus de la moitié des accidents de voiture impliquant des motos.
- **Regardez à deux fois avant de changer de voie ou de vous insérer dans la circulation.** Utilisez vos rétroviseurs et regardez par-dessus votre épaule pour vous assurer qu'il n'y a pas de danger avant de fusionner ou de changer de voie. Les motos peuvent être cachées dans l'angle mort ou manquées lors d'un examen rapide parce qu'elles sont plus petites.
- **Ne partagez pas la voie avec un motocycliste.** Les motocyclistes se déplacent souvent dans une voie de circulation pour éviter les dangers de la route tels que les nids-de-poule ou les déversements d'huile, à cause du vent, et pour être vus par les autres. Les motocyclistes sont autorisés à utiliser la totalité de la voie.
- **Ne vous approchez pas trop près d'une moto.** Laissez une distance d'au moins 3 à 4 secondes entre votre véhicule et la moto qui vous précède. Les motos peuvent être amenés

à ralentir en raison de dangers routiers tels que les graviers, les routes mouillées ou les passages à niveau, qui n'affectent pas les voitures de la même manière. Les motocyclistes réduisent souvent leur vitesse de manière à ce que leurs feux de freinage ne s'allument pas. Soyez donc vigilant et laissez beaucoup d'espace autour des motos.

- **Laissez un espace suffisant entre votre véhicule et la moto lorsque vous la dépassez.** Les rafales de vent et les courants d'air provoqués par le passage d'un véhicule peuvent affecter une moto. Après avoir dépassé une moto, assurez-vous de voir le phare de la moto dans votre rétroviseur avant de vous remettre dans la voie. Si une moto vous dépasse, maintenez simplement votre vitesse et laissez-la terminer son dépassement.
- **Soyez prudent lorsque vous conduisez à proximité d'un groupe de motocyclistes.** Les motocyclistes participent à des randonnées organisées qui peuvent impliquer de nombreuses motos. Une bonne communication et de la patience sont nécessaires pour contourner ces groupes. Si vous devez changer de voie ou atteindre une sortie, utilisez votre clignotant tôt et attendez que les cyclistes du groupe vous fassent de la place. Ne vous faufilez entre les groupes ou les cyclistes que si vous disposez de suffisamment d'espace pour le faire en toute sécurité. S'il s'agit d'un petit groupe, il peut être plus facile de ralentir et de laisser passer le groupe avant de changer de voie.

Veuillez consulter le manuel du conducteur de motocyclette si vous souhaitez obtenir un permis de conduire une moto. Vous pouvez le trouver sur le site Web de la MVA.

F. Bicyclettes

Les bicyclettes sont des véhicules, selon la loi du Maryland. Les cyclistes sont autorisés à emprunter la route et doivent respecter tous les signaux de circulation. Mais les cyclistes sont plus difficiles à voir, plus silencieux et n'ont pas de barrière de protection autour d'eux comme un véhicule à moteur. Vous devez conduire prudemment à proximité des cyclistes - la moindre erreur peut entraîner des blessures graves, voire mortelles.

S'attendre à la présence de cyclistes sur la route

Attendez-vous à trouver des cyclistes :

- Sur tous les types de routes (à l'exception des autoroutes inter-États, des ponts et des tunnels à péage).
- Aux intersections et aux ronds-points.
- Quel que soit le temps qu'il fait.
- À toute heure du jour et de la nuit.

Les cyclistes peuvent circuler sur la voie de circulation (où se trouvent les véhicules à moteur) pour leur propre sécurité. Ils peuvent le faire parce que la route est étroite, ou pour éviter des obstacles ou des dangers sur la chaussée. Sur les routes sans accotement ou lorsque des voitures sont garées sur le côté droit, il est souvent plus sûr pour un cycliste de rouler au centre de la voie de circulation. Dans le Maryland, un cycliste peut utiliser la totalité de la voie même s'il roule à une vitesse nettement inférieure à celle de la circulation (si la voie est trop étroite pour qu'un véhicule motorisé puisse dépasser le vélo en toute sécurité lorsqu'il se trouve dans la voie).

Avant d'ouvrir la portière d'une voiture, vérifiez qu'il n'y a pas de cyclistes qui s'approchent par derrière.

Droit de passage

Les cyclistes ont la priorité lorsqu'un véhicule à moteur tourne, vous devez donc leur céder le passage.

Lorsque vous vous engagez sur une bande cyclable ou un accotement ou que vous les traversez, vous devez céder le passage aux cyclistes qui y circulent.

Suivre un cycliste

Lorsque vous vous approchez d'un cycliste, ralentissez. Ne klaxonnez pas. Les cyclistes peuvent généralement entendre un véhicule qui s'approche et les bruits forts peuvent les faire sursauter et provoquer un accident.

Les bicyclettes n'ayant pas de clignotants, les cyclistes utilisent des signaux de la main et du bras pour vous indiquer ce qu'ils ont l'intention de faire.

Ne suivez pas une bicyclette de trop près. N'oubliez pas que les petits trous, le verre et les autres dangers peuvent être particulièrement dangereux pour les cyclistes. Les bicyclettes peuvent s'arrêter et se déplacer rapidement, de sorte qu'un cycliste peut faire un écart ou changer de vitesse pour éviter un danger routier que le conducteur d'un véhicule à moteur ne peut pas voir.

Passez avec prudence - Laissez au moins 3 pieds de distance aux vélos

Dépasser un cycliste comme n'importe quel véhicule lent. Soyez prêt à ralentir et à attendre que le trafic en sens inverse soit dégagé. Laissez ensuite une distance d'au moins 3 pieds entre votre véhicule et le vélo lorsque vous le dépassez. Laissez autant d'espace lorsque vous

dépassez un vélo sur une piste cyclable, sur l'accotement ou dans la même voie que votre voiture. Assurez-vous de voir le vélo dans votre rétroviseur avant de revenir dans votre voie.

Soyez prudent aux intersections, sur les ponts et sur les voies d'accès

Il faut toujours supposer que les cyclistes traversent une intersection en ligne droite, sauf s'ils signalent qu'ils tournent. Cédez le passage aux vélos comme à n'importe quel autre véhicule. Les cyclistes circulent souvent sur les trottoirs et les sentiers, il faut donc regarder des deux côtés avant de traverser un trottoir ou un sentier.

N'oubliez pas qu'un vélo peut arriver d'une direction inattendue. De plus, les cyclistes expérimentés roulent souvent très vite (jusqu'à 35 mph !) et peuvent être plus proches que vous ne le pensez.

- Ne jamais tourner à droite à partir d'une voie de circulation immédiatement après avoir dépassé un vélo sur un accotement ou une bande cyclable. Une voie de transit est une voie qui continue en ligne droite.
- Assurez-vous qu'il n'y a pas de vélos sur votre droite ou dans votre angle mort lorsque vous tournez à droite.
- Avant d'entamer un virage à droite, déplacez-vous le plus possible vers la droite, à l'intérieur de la bande cyclable, de l'accotement ou de la voie de virage à droite.

- Lorsque vous tournez, cédez le passage aux vélos comme vous le feriez avec n'importe quel autre véhicule allant tout droit. Ne pas tourner à gauche immédiatement devant un vélo.
- Regardez bien s'il y a des vélos avant de vous déporter vers la droite pour dépasser un véhicule qui tourne à gauche.
- Lorsqu'une route se rétrécit à cause d'un pont, de voitures en stationnement ou d'autres obstacles sur la droite, il faut s'attendre à ce qu'un cycliste circulant sur l'accotement s'engage à gauche sur la voie de circulation.

Conduite de nuit

Si vous voyez un objet peu réfléchissant la nuit, ne pensez pas qu'il se trouve en dehors de la route. Il peut s'agir de vélos circulant sur une voie de circulation. Les cyclistes évitent parfois les accotements la nuit, lorsqu'il n'y a pas de voitures, car les branches d'arbres, les nids-de-poule, les débris et même le bord de la chaussée sont difficiles à voir. Vos phares peuvent avertir le cycliste qu'il doit s'engager en toute sécurité sur l'accotement pour que vous puissiez le dépasser, mais cela prend plus de temps la nuit. Lorsque vous vous approchez un vélo, utilisez vos feux de croisement.

Veiller sur les enfants

Les enfants à vélo sont parfois imprévisibles, il faut donc s'attendre à l'inattendu. N'oubliez pas qu'ils sont petits et qu'ils peuvent être difficiles à voir. Les jeunes cyclistes sont les plus susceptibles de changer de direction sans avertissement. Faites attention aux cyclistes qui s'engagent sur la route à partir d'une allée ou près d'une voiture en stationnement. Respectez les limitations de vitesse dans les zones scolaires et les quartiers résidentiels afin d'avoir le temps de voir les jeunes cyclistes et de les contourner en toute sécurité.

G. Cyclomoteurs et scooters

Les conducteurs de cyclomoteurs et de scooters doivent respecter le code de la route. Les conducteurs de voitures et de camions doivent toujours faire attention aux cyclomoteurs et aux scooters, car leur taille les rend très difficiles à voir.

Les cyclomoteurs et les scooters peuvent être conduits sur toute route où la vitesse maximale affichée est inférieure ou égale à 50 miles par heure. Ils peuvent rouler :

- Côte à côte ou seul.
- Sur la route ou sur l'accotement.

Les cyclomoteurs et les scooters doivent rouler le plus près possible du côté droit de la route.

Faites particulièrement attention aux cyclomoteurs et aux scooters aux intersections, lorsqu'ils tournent ou vont tout droit. Soyez également prudent sur les routes étroites où l'espace de dépassement est limité.



Familiarisez-vous avec les technologies équipant tout véhicule que vous vous apprêtez à conduire et utilisez-les de manière sûre et efficace.

H. Comprendre les technologies des véhicules

“Les systèmes avancés d’aide à la conduite (Advanced Driver Assistance Systems (ADAS)) sont des dispositifs qui rendent la conduite plus sûre. Les technologies ADAS contribuent à sauver des vies et à prévenir des blessures. Lorsqu’ils sont utilisés correctement, ils permettent d’éviter 40 % des accidents.

La technologie ADAS est conçue pour vous assister dans des tâches de conduite telles que :

- Rester dans votre voie.
- Réduire les angles morts.
- Garder une distance de sécurité avec les autres véhicules.
- Éviter les collisions.
- Se garer.

De nombreux véhicules utilisent des capteurs et des caméras pour identifier les dangers éventuels. Le freinage automatique d’urgence, l’assistance au maintien de la trajectoire et l’avertisseur d’angle mort sont des exemples de ce type de technologie.

Ne vous fiez pas aux ADAS pour faire fonctionner votre véhicule. Vous êtes responsable de la sécurité de votre véhicule à tout moment ! Il est de votre responsabilité d’être conscient de tout ce qui vous entoure en contrôlant le trafic à l’aide des rétroviseurs et des caméras de votre véhicule.

Sachez que :

- La technologie a des limites et peut ne pas fonctionner correctement sous la pluie, dans la neige, dans le brouillard, sur les collines et dans les virages.
- La technologie réagit différemment d’un type de véhicule à l’autre - même les icônes du tableau de bord peuvent différer.
- Il existe de nombreux noms différents pour cette technologie, et ces noms ne décrivent pas toujours ce qu’elle fait.

Toujours :

- Veillez à ce que les capteurs de votre véhicule restent propres et ne soient pas endommagés.
- Maintenez la technologie logicielle à jour et suivez les recommandations du fabricant.
- Familiarisez-vous avec les technologies équipant tout véhicule que vous vous apprêtez à conduire et utilisez-les de manière sûre et efficace. Pour savoir comment procéder, consultez le manuel de votre véhicule ou adressez-vous à votre concessionnaire.

Surtout, restez toujours concentré lorsque vous conduisez et gardez le contrôle de votre véhicule.



soyez le
conducteur
attentif



soyez le
conducteur
qui a un
plan d'action



Un tiers des accidents mortels sont dus à la distraction au volant. L'utilisation du téléphone portable est l'une des principales causes de distraction au volant. Cependant, il existe d'autres distractions mortelles qui détournent votre attention de la conduite : manger, se maquiller, s'occuper des enfants et changer de station de radio.

Soyez le conducteur CONCENTRÉ qui évite les distractions et se concentre sur la tâche à accomplir - la conduite.

Chaque année, des dizaines de milliers de personnes sont arrêtées sur les routes du Maryland pour conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues. L'alcool et les drogues affectent votre capacité à conduire aussi bien que d'habitude ou, dans de nombreux cas, votre capacité à conduire tout court.

Avant de sortir, soyez le conducteur "AVEC UN PLAN" et établissez un plan pour rentrer chez vous en toute sécurité, et désignez un conducteur sobre. L'arrestation pour conduite en état d'ébriété a de graves conséquences, notamment des amendes élevées, une éventuelle peine de prison et des milliers de dollars de frais de justice. Le pire, c'est que la conduite en état d'ébriété entraîne souvent des blessures graves ou la mort, deux situations qui peuvent être évitées en prenant les bonnes décisions.

Pour plus d'informations, visitez :
ZeroDeathsMD.gov

A. Accidents

Chaque fois que vous êtes impliqué dans un accident, allumez vos clignotants d'urgence ou vos fusées éclairantes pour avertir les autres conducteurs.

Si vous êtes impliqué dans un accident où une personne a été blessée, y compris un piéton ou un cycliste, vous devez rester sur les lieux et :

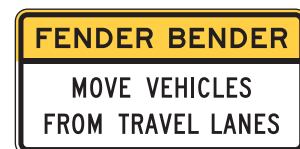
- Appelez immédiatement le 911 pour obtenir l'aide de la police, des pompiers et d'une ambulance.
- Signalez le nombre de personnes impliquées, le type de blessure et le lieu de l'accident.
- Ne déplacez pas les véhicules.

Si vous êtes reconnu coupable d'avoir quitté le lieu d'un accident ayant entraîné des blessures graves, vous encourez de lourdes sanctions :

- Votre permis sera retiré (vous ne serez pas autorisé à conduire).
- Vous risquez une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 5 ans et une amende pouvant aller jusqu'à 5000 dollars.
- Le fait de quitter le lieu d'un accident ayant entraîné la mort d'une personne est un délit. Vous risquez une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans et une amende pouvant aller jusqu'à 10 000 dollars.

S'il n'y a pas de blessés, mais que votre véhicule ne peut pas déplacer :

- Appelez immédiatement le 911, indiquez le lieu de l'accident et signalez qu'il n'y a pas de blessés mais que vous avez besoin de l'aide de la police.
- Soyez patient et n'essayez pas de traverser la route ou d'arrêter la circulation. Veillez à rester à l'écart de la circulation.



S'il n'y a pas de blessés et que votre véhicule peut se déplacer :

- Déplacez votre véhicule hors de la route aussi près que possible de l'endroit où l'accident s'est produit. Cela contribuera à votre sécurité et à celle des autres, et évitera les embouteillages.
- Obtenez des informations importantes de la part des autre(s) conducteur(s) impliqué(s) dans l'accident. Donnez les mêmes informations à l'autre (aux autres) conducteur(s). Il s'agit du nom, de l'adresse, du numéro de téléphone, du numéro de la plaque d'immatriculation et de l'État, du numéro du permis de conduire, de la marque et du modèle du véhicule, ainsi que des informations relatives à l'assurance.
- Demandez aux témoins leur nom, leur adresse et leur numéro de téléphone.

-
- N'oubliez pas le lieu de l'accident, la date et l'heure, le nombre de véhicules impliqués, les conditions météorologiques et l'état de la route. Notez ces informations, si vous le pouvez.
 - N'oubliez pas les dommages causés aux véhicules. Notez ces informations et prenez des photos, si vous le pouvez.
 - Notez les faits relatifs à la façon dont l'accident s'est produit.

Rappelez-vous que vous devez toujours appeler la police lorsque :

- Quelqu'un a été blessé.
- Un véhicule ne peut pas être déplacé.
- Un conducteur semble être sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
- Le conducteur n'a pas de permis.
- Un conducteur tente de quitter les lieux sans vous donner son assurance et d'autres informations importantes.
- Des biens publics ont été endommagés.

Si vous heurtez un véhicule ou un autre bien non surveillé, vous devez :

- Arrêter votre véhicule aussi près que possible de l'endroit où l'accident s'est produit, sans bloquer la circulation plus que nécessaire.
- Essayer de trouver le propriétaire du véhicule ou du bien pour lui expliquer ce qui s'est passé et lui fournir des informations.
- Si vous ne trouvez pas le propriétaire du véhicule ou du bien, laissez-lui une note sur ce qui s'est passé, avec vos coordonnées. Laissez la note à un endroit où ils peuvent facilement la trouver.

Si vous heurtez et blessez un animal domestique avec votre véhicule, vous devez immédiatement appeler la police. Les chiens, les chats, les chevaux et les vaches sont des exemples d'animaux domestiques.

B. Urgences routières

Chaque urgence routière est différente, il faut donc toujours faire preuve de prudence et de bon sens, qu'il s'agisse d'un pneu crevé, de s'occuper d'un passager ou d'autre chose.

En cas d'urgence routière :

- Évaluez la situation.
- Agissez avec discernement pour décider de la manière de réagir.
- Surveillez les autres véhicules, car les situations d'urgence routière peuvent changer en un instant.

Trouver un endroit sûr

Chaque année, des personnes sont blessées ou tuées sur le bord de la route lorsqu'elles attendent l'assistance d'un véhicule. Si votre véhicule est immobilisé, faites de votre mieux pour le déplacer sur l'accotement. Si vous pouvez atteindre une bretelle de sortie ou un parking, pensez à le faire, même si cela implique de rouler avec un pneu crevé ou d'endommager une jante. Plus vous vous éloignez de la circulation, plus vous êtes en sécurité. Ne jamais s'arrêter ou se garer dans les zones peintes de forme triangulaire où une rampe sort de la route.

Si vous pouvez rester dans votre véhicule :

Si vous pouvez rester dans votre véhicule, attachez votre ceinture et regardez vers l'avant. Les véhicules sont dotés de plusieurs dispositifs de sécurité qui vous protègent, vous et vos passagers, si un autre véhicule heurte le vôtre.

Si vous ne pouvez pas rester dans votre véhicule :

S'il n'est pas sûr ou possible de rester dans votre véhicule, observez ce qui se passe autour de vous et choisissez le moment le plus sûr pour que tout le monde sorte. Ne restez pas à proximité du véhicule. Au lieu de cela, éloignez-vous rapidement de la route. Mettez-vous derrière un remblai, une barrière de circulation ou une glissière de sécurité. Si possible, prenez de la hauteur. Faites face au trafic venant en sens inverse et restez vigilant au cas où un véhicule dévierait de votre trajectoire.

C. Arrêts de circulation

Les agents des forces de l'ordre délivrent des contraventions écrites aux personnes accusées d'avoir enfreint la loi sur les véhicules à moteur du Maryland (Maryland Motor Vehicle Law). Vous devez suivre les instructions de l'officier si vous êtes arrêté, sinon vous risquez d'être mis en état d'arrestation.

Si un officier des forces de l'ordre vous arrête :

- Garez-vous sur le côté de la route, le plus loin possible de la circulation. Allumez vos clignotants.
- Coupez le moteur et la radio.
- Baissez votre vitre pour pouvoir communiquer avec l'officier.

- Restez dans votre véhicule et attachez votre ceinture de sécurité.
- Gardez vos mains bien en vue - de préférence sur le volant. Ne faites aucun mouvement qui pourrait faire croire à l'officier que vous vous cachez ou que vous cherchez à attraper quelque chose.
- Si l'officier vous délivre une contravention, ne vous disputez pas avec lui au sujet de la contravention. Vous aurez l'occasion de faire valoir votre point de vue si vous allez au tribunal.

D. Corridor de sécurité

Dans le Maryland, vous devez vous écarter à l'approche de tout véhicule à l'arrêt, à l'arrêt ou stationné sur une route avec ses feux clignotants. S'il n'est pas possible ou sûr de se déplacer, vous devez ralentir jusqu'à une vitesse sûre. Tenez compte des conditions météorologiques, de l'état de la route, de la circulation et des piétons lorsque vous décidez d'une vitesse de sécurité.

La violation de cette loi est un délit passible des sanctions suivantes :

- Une amende de 110 \$ et un point sur votre permis. La MVA utilise des points pour suivre les infractions et infliger des sanctions.
- Une amende de 150 \$ et trois points si l'infraction provoque un accident.
- Une amende de 750 \$ et trois points en cas de décès ou de blessure grave.

Les points entraînent la suspension ou le retrait du permis de conduire.



La sécurité des piétons et des cyclistes concerne tout le monde dans le Maryland. De nombreuses blessures et morts inutiles surviennent parce que les conducteurs ou les piétons sont en état d'ébriété, ne connaissent pas les lois sur les véhicules ou ne sont pas attentifs. Les routes devraient être des endroits sûrs pour tout le monde et il est important que nous fassions tous notre part.

Les cyclistes sont également concernés. La plupart des gens ne savent pas que les vélos sont considérés comme des véhicules sur les routes du Maryland, au même titre que les voitures ou les camions. Cela signifie que les conducteurs et les cyclistes doivent apprendre à partager la route et à faire tout ce qu'il faut pour assurer la sécurité des uns et des autres.

Soyez le Conducteur Qui PARTAGE LA ROUTE
- ralentissez, faites attention et soyez toujours vigilant à l'égard des piétons et des cyclistes.

Lors d'un accident impliquant une voiture ou un camion et une moto, le motocycliste est presque toujours perdant. Les motocyclistes n'étant pas protégés par le véhicule comme le sont les occupants d'une voiture ou d'un camion, ils sont blessés dans près de 75 % des accidents. Les conducteurs et les cyclistes ont la responsabilité de partager la route en toute sécurité.

Lors d'un accident impliquant une voiture et une moto, le conducteur de la voiture est responsable dans plus de la moitié des cas. SOYEZ le conducteur Qui Regarde Deux Fois, vérifiez toujours deux fois ou plus avant de fusionner, de changer de voie et de vous engager dans la circulation.

Pour plus d'informations, visitez le site :
ZeroDeathsMD.gov

A. Restrictions

N'oubliez pas que la conduite est un privilège, pas un droit. La MVA a le pouvoir d'imposer des restrictions à votre permis afin de s'assurer que vous conduisez en toute sécurité. Une restriction de conduite est une limitation de vos privilèges de conduite. Les restrictions peuvent être basées sur le type de permis que vous possédez ou être imposées parce que vous avez violé (enfreint) les lois sur les véhicules à moteur. La conduite d'un véhicule à moteur en violation d'une ou plusieurs restrictions est une infraction grave. Vous pourriez perdre votre droit de conduire.

Les restrictions suivantes s'appliquent aux titulaires d'un permis de conduire progressif âgés de moins de 18 ans :

Restrictions concernant les ceintures de sécurité

Vous devez toujours utiliser une ceinture de sécurité si vous avez un permis provisoire. Tous les passagers doivent utiliser des ceintures de sécurité ou des sièges de sécurité pour enfants.

Restriction concernant les passagers

Si vous avez un permis de conduire provisoire et que vous avez moins de 18 ans, vous ne pouvez pas conduire sans surveillance avec des passagers âgés de moins de 18 ans pendant les 151 premiers jours, sauf s'il s'agit de membres de votre famille proche. Vous pouvez conduire avec un passager de moins de 18 ans qui n'a pas de lien de parenté avec

vous si vous êtes accompagné d'un conducteur superviseur qualifié. Les membres de la famille immédiate peuvent être votre conjoint, votre fille, votre fils, votre belle-fille, votre beau-fils, votre sœur, votre frère, votre demi-sœur, votre demi-frère ou tout autre membre de votre famille vivant à votre adresse. Voir la section 10.B. pour savoir qui peut être considéré comme un conducteur superviseur.

Restriction nocturne

Si vous avez un Permis Provisoire, vous êtes autorisé à conduire sans surveillance entre minuit et 5 heures du matin, UNIQUEMENT si vous :

- Conduisez pour vous rendre à votre travail, pour en revenir ou pendant votre travail.
- Conduisez pour vous rendre à un programme de bénévolat organisé ou pour en revenir.
- Conduisez pour vous rendre à une activité scolaire officielle ou en revenir.
- Conduisez pour vous rendre ou revenir d'un événement sportif ou d'une séance d'entraînement à laquelle vous participez.

Restriction des dispositifs sans fil

Si vous êtes titulaire d'un Permis Provisoire ou d'un Permis d'Apprentissage, vous ne pouvez pas utiliser un appareil de communication sans fil (y compris un téléphone mains libres) pendant que vous conduisez. La seule exception est un appel d'urgence au 911.

B. Test de dépistage de drogues et d'alcool - Consentement implicite

Dans le Maryland, si vous conduisez ou tentez de conduire un véhicule à moteur sur une route ou une propriété privée utilisée par le public, vous acceptez de vous soumettre à un test de dépistage de drogues ou d'alcool si un agent des forces de l'ordre vous le demande. Ces tests mesurent la quantité d'alcool ou de drogues dans votre corps.

Si un officier de police a des raisons de penser que vous conduisez sous l'influence de drogues, d'alcool ou d'une substance réglementée, il peut demander à un expert en reconnaissance de drogues de vous soumettre à un test sanguin. Votre permis sera suspendu si votre taux d'alcoolémie est égal ou supérieur à 0,08 %. La MVA suspendra également votre permis si vous êtes en état d'ébriété et que des drogues sont présentes dans votre organisme.

Si un officier de police soumet une déclaration certifiée indiquant que vous avez refusé un test, la MVA suspendra votre permis.

C. Obtention d'une carte d'identité, d'un permis de conduire ou d'un permis d'apprentissage faux ou falsifié

Si vous essayez d'obtenir une fausse carte d'identité, un faux permis d'apprentissage ou un faux permis de conduire, vous risquez une amende et/ou une peine de prison en vertu de la législation fédérale et de la législation de l'État.

Il est illégal de mentir sur son âge pour acheter, posséder ou acquérir de l'alcool. Outre les sanctions décrites ci-dessus, votre permis de conduire peut être suspendu.

D. Mesures administratives

La MVA peut suspendre, révoquer, refuser ou annuler votre permis si vous enfreignez les lois sur les véhicules à moteur. Dans ce cas, la MVA vous enverra un avis par courrier pour vous en informer :

- Des mesures qu'elle compte prendre.
- De la raison de cette mesure.
- Des démarches que vous pouvez entreprendre pour faire modifier ou arrêter la mesure.

Dans la plupart des cas, vous pouvez demander une audition administrative pour expliquer pourquoi la mesure administrative ne devrait pas être prise.

Si votre permis est suspendu, révoqué, refusé ou annulé, vous devez le remettre à la MVA. Sans permis, vous n'avez pas le droit de conduire. Les périodes de suspension ou de révocation commencent lorsque la MVA reçoit votre permis.

Suspension du permis de conduire

Si votre permis est suspendu, vous perdez temporairement le privilège de conduire un véhicule à moteur. Dans certains cas, la MVA peut décider de délivrer un permis de conduire restreint. Un permis restreint vous permet de conduire uniquement dans un but précis, par exemple pour vous rendre au travail ou à l'école et en revenir.

Retrait du permis de conduire

Le retrait du permis de conduire du Maryland est plus sévère qu'une suspension.

Si votre permis de conduire est révoqué, vous ne pouvez pas conduire un véhicule à moteur jusqu'à ce que la MVA détermine que vous pouvez à nouveau conduire en toute sécurité. Si votre permis de conduire est révoqué, vous devez respecter une période d'attente minimale avant de pouvoir demander à la MVA de le rétablir (c'est-à-dire de le récupérer). La MVA peut refuser votre demande.

Annulation du permis de conduire

L'annulation du permis de conduire est plus sévère qu'une suspension ou un retrait. Cela signifie que votre droit de conduire est résilié (terminé) et qu'il n'est pas rétabli. La MVA peut annuler votre permis de conduire si elle détermine que :

- Vous n'auriez pas dû recevoir de permis.
- Vous n'avez pas fourni les informations requises ou correctes sur votre demande de permis.
- Vous avez commis une fraude lors de la demande ou de l'obtention de votre permis.

Si vous avez moins de 18 ans, votre parent ou tuteur légal peut demander à la MVA d'annuler votre permis de conduire (voir Section 2.F.).

E. Sanctions

Si vous avez fait l'objet d'une condamnation ou d'une "mise à l'épreuve avant jugement" (PBJ) pour une ou plusieurs infractions au code de la route alors que vous étiez titulaire d'un permis provisoire :

- Vous devrez suivre un programme d'amélioration de la conduite, et/ou
- Votre permis de conduire sera suspendu ou retiré. À l'issue de la suspension ou de la révocation, votre permis de conduire sera assorti d'une restriction relative à l'emploi et à la formation.

Sanctions pour les mineurs

Si vous avez moins de 18 ans et êtes titulaire d'un Permis Provisoire et que vous êtes reconnu coupable d'une infraction au code de la route ou que vous bénéficiez d'une mise à l'épreuve avant jugement, les sanctions suivantes s'appliquent :

- La PREMIÈRE infraction vous oblige à suivre un programme d'amélioration de la conduite.
- La DEUXIÈME infraction entraîne une suspension de 30 jours du permis de conduire, suivie d'une restriction de 90 jours qui limite la conduite à des fins professionnelles et éducatives.
- La TROISIÈME infraction entraîne une suspension du permis de conduire pendant 180 jours, l'obligation de participer à un programme d'amélioration de la conduite pour les jeunes conducteurs et une restriction d'emploi et de formation pendant 180 jours.
- À partir de la QUATRIÈME infraction, votre permis vous sera retiré. Vous devez réussir tous les tests pour récupérer votre permis.

Sanctions pour les adultes

Si vous avez 18 ans ou plus, que vous êtes titulaire d'un permis provisoire et que vous êtes reconnu coupable d'une infraction au code de la route ou que vous bénéficiez d'une mise à l'épreuve avant jugement, les sanctions suivantes s'appliquent :

- La PREMIÈRE infraction vous oblige à suivre un programme d'amélioration de la conduite.
- La DEUXIÈME infraction entraîne une suspension du permis de conduire pour une durée de 30 jours.
- Une TROISIÈME infraction ou PLUS entraînera une suspension ou une révocation de votre permis pour une durée pouvant aller jusqu'à 180 jours.

Ces sanctions seront imposées EN PLUS de toute sanction résultant d'une ou plusieurs condamnations en justice. En outre, après chaque condamnation ou mise à l'épreuve avant jugement pour une infraction au code de la route, vous devrez entamer une nouvelle période de 18 mois sans condamnation avant de pouvoir récupérer votre permis.

F. Utilisation des places de stationnement pour personnes handicapées, des plaques d'immatriculation et des vignettes

Vous pouvez recevoir de lourdes amendes si vous utilisez illégalement des places de stationnement pour personnes handicapées, des plaques d'immatriculation pour personnes handicapées et des vignettes pour personnes handicapées. Des contraventions peuvent être délivrées pour les infractions suivantes :

- Se garer sur les places de parking réservées aux personnes handicapées, sauf si vous avez une plaque d'immatriculation ou une plaque de handicap délivrée par la MVA et que la personne qui a droit à cette plaque est soit le conducteur, soit un passager du véhicule.
- Se garer devant ou bloquer une partie d'un trottoir (même si vous avez une plaque d'immatriculation ou une vignette pour personnes handicapées).
- Se garer sur une partie d'une allée d'accès à côté d'une place de stationnement pour personnes handicapées (même si vous avez une plaque d'immatriculation ou une vignette pour personnes handicapées). L'allée d'accès est la zone que les personnes en fauteuil roulant ou ayant un autre appareil de mobilité utilisent pour monter et descendre de leur véhicule.
- L'utilisation d'une carte d'invalidité après sa date d'expiration.
- L'utilisation d'une plaque d'immatriculation ou d'une vignette pour personnes handicapées en l'absence de la personne handicapée et d'une pièce d'identité appropriée.
- Toute fraude ou fausse déclaration lors de la demande d'une plaque d'immatriculation ou d'une vignette pour personnes handicapées.



Consultez le site Web de la MVA pour plus d'informations sur le stationnement des personnes handicapées.

A. Conditions médicales à signaler à la MVA

Si vous souffrez d'une ou de plusieurs des affections énumérées ci-dessous, vous devez en informer la MVA lorsque vous demandez ou renouvelez votre permis de conduire. Si l'affection est diagnostiquée après l'obtention de votre permis, informez-en la MVA dès qu'elle est diagnostiquée. La Division du bien-être et de la sécurité des conducteurs et/ou le Conseil consultatif médical de la MVA doivent approuver votre demande de permis de conduire si vous souffrez de l'une de ces affections susceptibles d'affecter votre capacité à conduire :

- Diabète ayant entraîné un épisode d'hypoglycémie nécessitant l'assistance d'une autre personne au cours des 6 derniers mois.
- Épilepsie ou crises d'épilepsie.
- Une affection cardiaque ayant entraîné une perte de conscience au cours des six derniers mois.
- Accident vasculaire cérébral (AVC).
- Une maladie qui provoque des vertiges, des évanouissements ou des pertes de connaissance.
- Apnée du sommeil ou narcolepsie.
- Des antécédents de lésions cérébrales traumatiques (TBI).
- Une maladie qui provoque une faiblesse, des tremblements ou un engourdissement des bras, des mains, des jambes ou des pieds et qui peut affecter votre capacité à conduire.

- Une main, un bras, un pied ou une jambe manquant(e), amputé(e) ou présentant une perte de fonction susceptible d'affecter votre capacité à conduire.
- Un problème oculaire qui empêche une acuité visuelle minimale corrigée de 20/70 dans au moins un œil ou un champ de vision binoculaire d'au moins 110 degrés.
- Problème de consommation d'alcool.
- Problème de consommation de drogue.
- Un problème de santé mentale susceptible d'affecter votre capacité à conduire.
- Schizophrénie.
- Démence.

B. Conducteur superviseur - Exigences et responsabilités

Si vous êtes titulaire d'un permis d'Apprentissage du Maryland, vous ne pouvez conduire que les véhicules ou la catégorie de véhicules spécifiés sur votre permis d'Apprentissage. Vous devez être accompagné d'un conducteur superviseur. Un conducteur superviseur est :

- Âgé d'au moins 21 ans.
- Un titulaire d'un permis de conduire depuis au moins trois ans dans le Maryland ou dans un autre État pour conduire la même catégorie de véhicules que ceux que vous conduisez.
- Assis à côté de vous, sauf s'il s'agit d'une moto.

C. Donneur d'organes

Les habitants du Maryland peuvent faire don de la vie et de la santé à quelqu'un d'autre en donnant des organes ou des tissus après leur mort.

- Toute personne âgée de 18 ans ou plus peut être donneur d'organes.
- Les mineurs âgés d'au moins 16 ans peuvent être donneurs d'organes si un parent ou un tuteur y consent par écrit.

Cette déclaration doit figurer sur votre demande de permis ou sur l'avis de renouvellement : "Veuillez cocher la case si, à votre décès, vous souhaitez aider d'autres personnes en devenant donneur d'organes. En cochant "OUI", vous autorisez que toutes les informations personnelles nécessaires soient transmises au département de la santé du Maryland et conservées dans le registre des donneurs d'organes du Maryland." Si vous êtes d'accord, vous pouvez choisir d'indiquer sur votre permis de conduire que vous êtes un donneur d'organes.

De plus amples informations sur le programme de don d'organes sont disponibles sur le site Web de la MVA.

D. S'inscrire pour voter

La loi nationale sur l'inscription des électeurs de 1993, souvent appelée "Motor Voter", est une loi fédérale. Elle exige que la MVA permette aux clients éligibles de s'inscrire sur les listes électorales ou de mettre à jour les informations relatives au vote lorsqu'ils obtiennent un permis de conduire ou une carte d'identité avec photo.

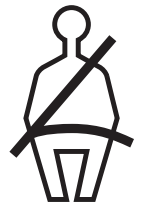
E. Exigences en matière d'assurance

Tous les véhicules à moteur immatriculés dans le Maryland doivent être assurés par une compagnie agréée dans le Maryland. Si vous êtes propriétaire d'un véhicule à moteur, vous devez le faire assurer pour les dommages corporels et matériels, selon les montants requis par la loi. Veuillez consulter le site Web de la MVA pour plus d'informations sur ces montants.

Vous devez toujours être en possession d'une carte d'identification d'assurance valide lorsque vous conduisez un véhicule à moteur. Cette carte peut être sous forme électronique. Si un agent des forces de l'ordre vous demande votre carte d'assurance, vous devez la lui présenter. Si vous refusez, vous risquez une amende.

F. Loi sur le port de la ceinture de sécurité

La loi impose au conducteur et à tous les passagers d'un véhicule à moteur de porter une ceinture de sécurité ou d'être attachés dans un siège de sécurité pour enfant.



G. Sièges de sécurité pour enfants

Tous les enfants de moins de 8 ans doivent être installés dans un siège de sécurité pour enfant, sauf s'ils mesurent au moins 4'9". Les enfants de moins de 2 ans doivent être installés dans un siège de sécurité pour enfants orienté vers l'arrière et conforme aux directives fédérales jusqu'à ce qu'ils atteignent la taille ou le poids spécifié par le fabricant. Vous devez suivre toutes les instructions fournies par le fabricant de votre siège de sécurité pour enfant et de votre véhicule.

Les sièges de sécurité pour enfants comprennent les sièges de voiture, les sièges d'appoint et d'autres dispositifs de sécurité pour enfants approuvés par le gouvernement fédéral.

Si vous n'êtes pas en mesure d'acheter ou d'obtenir un siège de sécurité pour enfant, vous pouvez contacter le service des sièges de sécurité pour enfants (Kids In Safety Seats - KISS) du département de la santé du Maryland au 800-370-SEAT. KISS coordonne des programmes dans différentes régions de l'État qui louent des sièges de voiture ou des sièges d'appoint à bas prix aux familles qui n'ont pas les moyens de les acheter. Il se peut que des sièges ne soient pas disponibles en permanence dans tous les lieux.

H. Coussins gonflables

Les coussins gonflables sont des dispositifs de sécurité importants qui vous protègent en cas d'accident. Pour une protection optimale :

- Utilisez-les avec les ceintures abdominale et diagonale de votre véhicule.
- Asseyez-vous aussi loin que possible du volant. Essayez de maintenir une distance de 10 à 12 pouces entre le volant et votre poitrine.



N'oubliez pas : il est illégal de conduire sans assurance automobile ! Si vous ne souscrivez pas d'assurance pour tous vos véhicules, vous êtes passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 2500 dollars par véhicule et par an.

- Les femmes enceintes doivent placer la partie ventrale de la ceinture de sécurité sous l'abdomen, aussi bas que possible sur les hanches et en travers des cuisses. Elles doivent placer la ceinture épaulière au-dessus de l'arrondi du ventre.
- Les enfants installés dans un siège auto orienté vers l'arrière ne doivent jamais s'asseoir sur le siège avant d'un véhicule équipé d'un airbag passager.
- Les enfants de moins de 13 ans doivent être attachés à l'arrière dans un siège de sécurité pour enfant ou avec une ceinture de sécurité.

I. Freinage avec le système de freinage antiblocage (ABS)

Les systèmes de freinage antiblocage (ABS) empêchent les roues de se bloquer afin que vous puissiez contrôler votre voiture. Lorsque l'ordinateur de votre véhicule détecte qu'une ou plusieurs roues se bloquent, l'ABS commence à pomper les freins beaucoup plus rapidement afin qu'ils ne se bloquent pas. Lorsque l'ABS s'enclenche, vous pouvez entendre un grondement des freins et la pédale de frein vibre sous votre pied. Consultez le manuel du propriétaire de votre véhicule pour plus d'informations sur les systèmes de freinage antiblocage.

J. Interdiction du port d'écouteurs, de casques et de bouchons d'oreille

Il est interdit de conduire avec des bouchons d'oreille, des casques ou des écouteurs dans les deux oreilles. Les appareils auditifs sont autorisés.

K. Stationnement parallèle

Le stationnement parallèle n'est plus exigé lors de l'examen de conduite. Toutefois, vous en apprendrez plus à ce sujet dans le cadre du cours de formation à la conduite de la MVA. Les compétences nécessaires pour se garer en parallèle sont les mêmes que celles requises pour effectuer un "virage à deux points en marche arrière" lors du test du cours de conduite que vous passez pour obtenir votre permis. Cela comprend : les compétences visuelles, l'appréciation de l'espace, l'utilisation des rétroviseurs et des clignotants, le contrôle de la direction, du freinage et de l'accélération.

L. Stationnement à l'arrêt, stationnement en marche arrière et virage en trois points

Vous devez être en mesure de vous garer avec succès, de vous garer en marche arrière et de faire un virage à trois points pendant votre examen de conduite. Le stationnement se fait dans un espace de 10' par 20' pendant le test, et le virage dans un espace de 16' par 20'. Ces mouvements démontrent votre capacité à évaluer l'espace, à utiliser les rétroviseurs et les clignotants, à diriger, à freiner et à contrôler votre véhicule lors de l'accélération. Ils testent également vos capacités visuelles, de recul et de conduite en général.

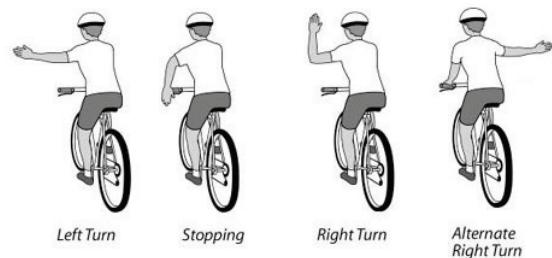
M. Règles et conseils pour les cyclistes

Comme les conducteurs de véhicules à moteur, les cyclistes ont à la fois des droits et des responsabilités pour utiliser la route en toute sécurité. Faites votre part en étant un cycliste sûr et respectueux.

Respecter le code de la route : Roulez en ligne droite et en file droite de manière prévisible. Planifiez à l'avance et prévoyez du temps pour contourner les dangers de la route et pour faire face à la circulation et aux portes ouvertes des voitures. Cédez le passage aux piétons et respectez tous les signaux et panneaux de signalisation.

Rouler avec le trafic : Roulez toujours du côté droit. Soyez prudent lorsque vous dépassez des piétons et des vélos par la droite. Lorsque vous arrivez à une intersection, empruntez la voie correspondant à votre direction (gauche, droite, droite).

Signalez tous les tournants : Regardez en arrière avant de changer de voie ou de tourner. Utilisez vos clignotants pour indiquer aux autres ce que vous avez l'intention de faire :



Tourner à gauche en toute sécurité :

Vous pouvez :

- Tourner à gauche comme le font les véhicules à moteur en se déplaçant vers le côté gauche de la voie de circulation (ou de la voie de virage à gauche), ou
- Traverser comme un piéton en vous arrêtant, en descendant de votre vélo et en traversant à pied dans un passage pour piétons.

Soyez prêt à affronter des conditions de route glissante : Lorsque vous freinez sous la pluie ou la neige, prévoyez une distance supplémentaire pour vous arrêter et vérifiez les marquages de la chaussée et les couvercles des services publics, qui peuvent être glissants.

Soyez visible - Utilisez des lumières la nuit : Lorsque vous roulez de nuit, la loi de l'État du Maryland exige un phare blanc à l'avant de votre vélo et un réflecteur rouge à l'arrière. Ils doivent être visibles à une distance d'au moins 600 pieds. En outre, il est recommandé de porter des vêtements clairs le jour et des vêtements réfléchissants la nuit.

Équipement de vélo :

Le port du casque est obligatoire pour toute personne de moins de 16 ans circulant à vélo. Cela inclut les passagers qui ne conduisent pas le vélo. Le port du casque est également fortement recommandé pour les personnes de tous âges.

Selon la loi, tous les vélos doivent être équipés :

- Des freins capables d'arrêter la bicyclette dans un rayon de 15 pieds lorsqu'elle roule à 10 miles par heure sur une chaussée sèche, plane et propre.
- Un phare blanc qui peut être vu à une distance de 500 pieds et un réflecteur arrière rouge qui peut être vu à une distance de 600 pieds, lorsque l'on roule de nuit ou dans des conditions de faible luminosité.
- Un siège de sécurité ou une remorque, solidement attaché au vélo, si vous voyagez avec un enfant en bas âge.
- Un panier, un porte-bagages ou un sac de vélo pour transporter de petits objets afin de garder les deux mains sur le guidon.

N. Véhicules électriques à basse vitesse (Définitions)

Vélos électriques

- Sont actionnées par la force humaine avec l'aide d'un moteur électrique.
- Ont des pédales entièrement opérationnelles.
- Ont deux ou trois roues.
- Sont équipés d'un moteur électrique d'une puissance maximale de 750 watts.

Types de vélos électriques

Catégorie 1 : Sont équipés d'un moteur qui fournit une assistance uniquement lorsque le cycliste pédale, et qui cesse de fournir une assistance lorsque le vélo atteint une vitesse de 20 miles par heure.

Catégorie 2 : Sont équipés d'un moteur qui fournit une assistance, que le cycliste pédale ou non, et qui cesse de fournir une assistance lorsque le vélo atteint une vitesse de 20 milles à l'heure.

Catégorie 3 : Sont équipés d'un moteur qui fournit une assistance uniquement lorsque le cycliste pédale et qui cesse de fournir une assistance lorsque le vélo atteint une vitesse de 28 miles par heure.

Scooters électriques à basse vitesse

- Sont conçus pour transporter uniquement l'opérateur.
- Pesant moins de 100 livres.
- Ont une roue avant et une roue arrière alignées, ou une roue avant et deux roues arrière.
- Sont équipés d'un guidon et d'une plateforme sur laquelle le conducteur se tient debout.
- Sont actionnés par un moteur électrique et la force humaine.
- Peuvent rouler à une vitesse maximale de 20 miles par heure.

Note : Si vous utilisez un véhicule électrique à faible vitesse, vérifiez s'il existe d'autres restrictions locales.

